

Réunion du 17 février 2025

Finances

N° : 11778

Objet de la délibération :

**RAPPORT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L
EXERCICE 2025**

Rapporteur : M. Jacques LADEGAILLERIE

Vu l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental indiquant que :

Qu'en vue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2025 qui s'est tenu le 17 février 2025, un rapport a été présenté au Conseil départemental.

Le Conseil départemental après en avoir délibéré ; DÉCIDE :

de prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2025

Pas d'observation ? L'assemblée prend acte.

La Présidente du Conseil départemental,

Marie-Pierre MOUTON

VOTE	Quorum	✓	
<u>Votants</u> Pour Contre Abstention Non-participation Unanimité	34 0 0 4	✓ ✓	Etaient présents l'ensemble des membres à l'exception de : Mme Nathalie ILIOZER (Représenté par M. Alban PANO) Mme Corinne MOULIN (Représenté par M. André GILLES) Membres n'ayant pas pris part au vote et sortis de la salle : Mme Marielle FIGUET M. Pierre JOUVET Mme Muriel PARET M. Pierre PIENIEK

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

SÉANCE PUBLIQUE
17 février 2025



LE DÉPARTEMENT

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1 – RENDRE COMPTE DES ENGAGEMENTS QUE NOUS AVONS PRIS.....	3
2 – PRENDRE EN COMPTE UN CONTEXTE NOUVEAU.	5
3 – S’APPUYER SUR NOTRE GESTION FINANCIERE RIGOUREUSE	6
4 – FAIRE DES CHOIX POUR NE PAS SUBIR.....	6
5 – CONTINUER A AGIR !.....	8
I. UN EQUILIBRE FINANCIER INCERTAIN TRIBUTAIRE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2025 ET DE L’EVOLUTION DES DMTO	9
I.1 – UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FAIBLE MAIS QUI RESTERAIT POSITIVE EN 2025	9
I.2 – UN PLF 2025 QUI TARDE A LEVER LES INCERTITUDES PESANT SUR LES COLLECTIVITES.....	9
I.3 – UN POUVOIR FISCAL QUI NE REAPPARAÎTRA PAS MALGRE L’HYPOTHETIQUE HAUSSE DES TAUX DE DMTO.....	10
I.4 – DES DOTATIONS QUI POURSUIVront LEUR REcul	10
I.5 – UNE FISCALITE INCERTAINE	12
I.6 – L’ESPOIR ATTENDU D’UNE SENSIBLE HAUSSE DES DMTO APRES DEUX ANNEES CONSECUTIVES DE BAISSSE	15
II. FACE A DES HAUSSES SUBIES DE DEPENSES, POSER DES CHOIX CLAIRS POUR RESTER UN ACTEUR MAJEUR DES SOLIDARITES ET DE L’EMPLOI	18
II.1 – MAITRISER NOS CHARGES COURANTES MALGRE L’INFLATION	18
II.2 – DONNER DES PERSPECTIVES A TOUS NOS JEUNES.....	18
II.3 – CONTRIBUER DE MANIERE VOLONTAIRE A LA SANTE ET AU MAINTIEN DE L’AUTONOMIE DE NOS CONCITOYENS	23
II.4 – DEFENDRE NOS AGRICULTEURS ET SOUTENIR L’EMPLOI ET L’INSERTION PROFESSIONNELLE	27
II.5 – ENCOURAGER LES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS.....	30
III. PRESERVER NOTRE EPARGNE POUR RESTER UN DEPARTEMENT AMENAGEUR AU SERVICE DE L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	35
III.1 – UN AUTOFINANCEMENT QUI NE SE MAINTIENDRA QUE GRACE AUX REPRISES DES RESERVES PASSEES DE DMTO	35
III.2 – UN PPI ADAPTE AUX BESOINS DES DROMOIS	37
III.3 – LE DEPARTEMENT, ACTEUR DES TRANSITIONS.....	39
III.4 – LE DEPARTEMENT, TOUJOURS LE PREMIER PARTENAIRE DES TERRITOIRES.....	40
III.5 – UNE DETTE SECURISEE POUR PRESERVER UN ENDETTEMENT SOUTENABLE ET RESPONSABLE	43
LEXIQUE	50

INTRODUCTION

Projeter des orientations budgétaires n'aura sans doute jamais été aussi complexe sur la période récente.

Lors de la séance plénière du 16 septembre 2024, notre assemblée a appelé de ses vœux au respect par l'Etat de la libre administration des collectivités territoriales et à la fin du transfert non compensé de charges toujours plus nombreuses.

Loin de nous entendre, le Gouvernement présentait un projet de loi de finances venant grandement déstabiliser les finances locales pour pallier son incapacité à identifier des leviers d'optimisation au sein de son propre budget.

Le 18 novembre dernier, nous alertions une nouvelle fois l'Etat pour qu'il prenne en compte sans délai le cri d'alarme des Départements quant à leur contribution au redressement des finances de l'Etat et nous actions, à cette occasion, de l'impossibilité de débattre de nos orientations budgétaires 2025 selon le calendrier imaginé tant l'incertitude était grande.

Si la situation nationale ne s'est guère éclaircie, nous ne pouvons désormais plus différer l'heure des choix.

Malgré des aléas politiques, institutionnels, économiques et budgétaires inédits pour la France et, par ricochet pour les collectivités, nous disposons en Drôme de points d'ancrage, d'orientations solides qui nous rendent capable d'affronter les zones de turbulences que nous devons collectivement traverser.

Notre appui, c'est en premier lieu notre projet « **la Drôme à venir** », gouvernail de notre action. C'est aussi notre **gestion responsable**, indispensable pour rendre ce projet possible et pérenne. C'est également le **courage des choix politiques** pour nous adapter à ce nouveau contexte. C'est enfin, **l'attente de l'ensemble des drômois** de continuer à disposer d'un Département en mesure de rester le garant des solidarités humaines et territoriales dont ils ont besoin.

1 – Rendre compte des engagements que nous avons pris

Année d'incertitude, 2025 n'est resté pas moins une année de projection qui marque l'entrée de l'Assemblée départementale dans la seconde partie du mandat 2021-2028.

Parce que les promesses n'engagent pas seulement ceux qui les écoutent, la Majorité départementale a souhaité partager le bilan du chemin parcouru depuis le début du mandat notamment au travers du magazine départemental du mois de septembre 2024.

Il est illusoire de faire ici le bilan exhaustif de notre action, mais, quelques exemples permettent de mesurer la tâche accomplie dans la mise en œuvre de notre plan de mandat avec :

- **Un soutien renforcé pour la jeunesse** par des projets d'ampleur, deux équipements nouveaux (collège de l'Hermitage Mercuriol-Veunes pour 31,4 M€, le collège Joséphine Baker à Saint-Donat-sur-L'Herbasse pour 29 M€) et la réhabilitation de l'internat de La-Chapelle-en-Vercors mais aussi par la pérennisation de la carte « Top Dép'art », une animation toujours plus dynamique du Conseil départemental des jeunes élargi désormais aux jeunes accompagnés en protection de l'enfance, et dont l'initiative a obtenu le prix Territoria Or 2024 dans la catégorie démocratie citoyenne implicative décerné par l'Observatoire national de l'innovation publique.
- **Les déplacements et les mobilités douces** car des investissements d'ampleur (comme le Carrefour des Couleures à Valence pour 9,6 M€, la réalisation d'aménagements cyclables (ponts Mistral à Valence et des Allobroges à Romans-sur-Isère par exemple) ou la sacralisation d'une enveloppe financière de 42 M€ pour sécuriser les mobilités douces et promouvoir le cyclisme sous toutes ses formes ;
- **La préservation de l'environnement** manifestée par exemple par la réhabilitation de l'Auberge des Dauphins à Saoû (pour 8,6 M€) ou le lancement des Assises de l'eau ayant permis à 300 acteurs

du territoire de partager un diagnostic et préparer un plan d'actions pour préserver durablement la ressource en eau ;

- **La santé** déclinée dans un grand plan pour la redynamisation de l'offre des soins qui, d'ores et déjà, a permis de tripler le nombre de médecins formés à la maîtrise de stage universitaire grâce à la délocalisation des formations au Conseil départemental, le co-financement de 7 maisons des internes (Valence, Montélimar, Chatuzange-le-Goubet, Saint-Jean-en-Royans, Lorient-sur-Drôme, Saint Vallier, Saint Rambert) ; L'accompagnement à l'installation dans une complémentarité accentuée avec l'Agence d'attractivité de la Drôme, le financement de maisons de santé et la mise en œuvre du guichet unique santé Drôme, avec déploiement de la carte de recensement des besoins début 2025 ;
- **L'emploi** avec une nouvelle stratégie d'accompagnement des allocataires qui a permis de réduire de 8,7% le nombre d'allocataire du RSA par rapport à 2021 ;
- **Les solidarités de la naissance au grand âge** Le Département a, par exemple, augmenté les capacités d'accueil pour protéger les enfants avec 200 places et mesures supplémentaires créées en 3 ans. Ce sont par ailleurs près de 200 M€ qui sont mobilisés chaque année pour rendre possible le souhait d'une majorité de personnes âgées et/ou en situation de handicap de rester chez soi le plus longtemps possible ;
- **La sécurité** avec une augmentation de + 10 % du budget départemental pour nos sapeurs-pompiers depuis 2021. Aux côtés des communes, le Département a aussi soutenu **36 opérations de déploiement de vidéoprotection** pour un montant global de subventions attribuées de 518 K€ depuis 2021.
- **Au-delà de l'exploitation et de la maintenance courante, la sécurité des routes est au cœur des priorités** tant en termes d'interventions quotidiennes, d'astreinte 7/7 jours et 24/24H (20 ETP passant à 100 ETP en période hivernale) mais également des programmes d'investissement. Les services du Département ont ainsi traité 81 points singuliers présentant un fort enjeu de sécurité routière. Par ailleurs, l'ensemble des tunnels a été remis aux normes de sécurité pour près de 10 M€ (Boulc, Rousset, Petits Goulets...).
- **L'accès à la culture** pour tous avec une nouvelle stratégie pour accompagner les acteurs de terrain (écoles de musiques, bibliothèques...) comme les fleurons de notre territoire à l'image de l'industrie du cinéma d'animation (+ 50 % d'aides pour le cinéma d'animation afin de doubler les emplois de cette filière d'excellence sur le territoire) ;
- **L'agriculture** avec un accompagnement sans faille de nos agriculteurs dans leurs investissements comme dans la recherche de débouchés. Le développement du bio (50 % de bio a minima dans les 13 000 repas quotidiens servis dans les collèges : bien au-delà des objectifs nationaux) et des circuits courts participent incontestablement de cette dynamique vertueuse ;
- **L'accompagnement des territoires** avec plus de 2 500 opérations activement soutenues au titre de notre accompagnement des communes et EPCI.

Après une année 2023 où le Département a réalisé un niveau d'investissement le plus haut jamais atteint porté par ses investissements directs mais également par une augmentation du soutien accordés aux partenaires départementaux notamment aux communes et EPCI, la dynamique d'investissement de 2024 restera à un niveau très élevé. La baisse mesurée prévue pour 2024 est en conformité avec la trajectoire qui doit conduire le Département, sur l'ensemble du mandat, à un niveau d'investissement de 800 M€. Avec près de 140 M€ dépensés en 2024, le Département restera très au-dessus de la moyenne des départements de sa strate démographique (cette dernière atteint, en moyenne sur la période passée, près de 85 M€/an).

Le contexte du début de ce mandat a été marqué par l'inflation et une période de profondes incertitudes qui nous obligent sans cesse à repenser nos façons d'agir. Prévoir, anticiper pour ne pas subir, telle est notre devise pour garantir un service public de qualité. A n'en pas douter, cette devise restera de mise maintenant que s'ouvre la seconde partie du mandat.

Nous continuerons donc à déployer les actions de notre plan de mandat "Drôme à venir" toute en veillant à assumer les mesures nécessaires pour s'adapter aux impacts du contexte national sur notre collectivité d'une part et, d'autre part, en nous assurant que chaque décision puisse ainsi contribuer à la pérennité de nos actions au titre des solidarités humaines et territoriales.

2 – Prendre en compte un contexte nouveau.

En modifiant, en 2019, toute la fiscalité locale suite à la disparition de la taxe d'habitation, l'Etat a mis gravement en danger les finances départementales. En attribuant la taxe sur le foncier bâti au bloc communal, pour compenser la perte de la TH, l'État a retiré aux Départements leur dernier levier fiscal pour le remplacer par une part de TVA, en arguant que celle-ci serait plus dynamique que la TFB.

L'Etat feint d'ignorer que l'engagement des dépenses des Départements a un caractère éminemment contracyclique. Lorsque la crise s'installe, les dépenses sociales s'envolent, tandis que nos recettes, entièrement liées à la croissance économique (DMTO, part de TVA, dotations de l'État), stagnent ou chutent. Résultat : un effet ciseau inévitable, où les charges augmentent inéluctablement plus vite que les ressources.

On rappellera que 2023 a été la première année où le Département a constaté une baisse de ses recettes de fonctionnement¹. En 2024, les recettes de DMTO ont baissé une nouvelle fois (de plus de 13,5 %) et si le Département peut afficher une hausse de ses recettes, cette dernière sera non seulement très faible mais aussi, hélas, consécutive à la mobilisation des recettes exceptionnelles non récurrentes.

Désormais, s'ajoute, aux difficultés économiques, le mur de la dette.

La contribution des Départements à la résorption du déficit de l'Etat, bien qu'injustifiée, apparaît inéluctable tant sont grandes les difficultés de l'Etat à oser se réformer lui-même en privilégiant d'abord la contrainte de ses dépenses avant d'alourdir la fiscalité auprès des citoyens et du monde économique. Si cette contribution apparaît comme une quasi-certitude, son ampleur est pour le moins incertaine aujourd'hui et sans aucun doute demain.

Et, force est de constater que le Département ne disposera vraisemblablement d'aucune visibilité avant l'adoption définitive de la loi de finances initiale. En effet, de la déclaration de politique générale prononcée ce 14 janvier par le Premier ministre, il ne ressort guère de précision. L'effort demandé aux collectivités par le Gouvernement Barnier sera ramené, comme proposé lors des débats parlementaires, de 5 milliards initialement à 2,2 milliards en 2025.

Pour rappel, afin de ne pas modifier l'objectif de déficit (alors à 5%), le Sénat avait conservé parmi les mesures d'économie le gel de la TVA. Cette recette, qui n'est que la juste compensation des impôts supprimés devait compenser par sa dynamique la hausse naturelle des impositions locales. Avec une recette qui représente à elle seule plus de 175 M€ pour la Drôme, soit plus du quart de nos recettes, ce type de gel va accentuer « l'effet ciseau » tant redouté des finances départementales.

Certes, le Sénat a remplacé le fonds de précaution (prélèvement à hauteur de 2% des recettes de fonctionnement) par un « mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales » avec restitution étalée sur 3 ans. La moitié des Départements en serait exonérée et il n'est pas possible de savoir à cette heure si la Drôme fera partie de ceux-là. Ceci revêt une importance d'autant plus forte que la plupart des observateurs avisés des finances locales s'accordent à dire que cette restitution étalée sur 3 ans rejoindra le cimetière – déjà si rempli – des promesses non tenues de l'Etat. Il s'agira de fait d'une ponction sans retour destinée à financer le déficit de l'Etat dont on voit en effet mal comment il pourrait se résorber fortement sous 3 ans.

Si on peut saluer que le travail du Sénat, moins catastrophique pour les finances départementales, soit la base de travail parlementaire, on ne peut que constater que le rythme des décisions de l'Etat ayant un impact lourd sur les collectivités n'a pas été freiné.

Citons deux exemples :

- La loi de fin de gestion 2024, promulguée le 6 décembre 2024 qui ne prévoit pas la compensation du Ségur ;
- La hausse de 12 points en 4 ans des cotisations CNRACL actée par le décret du 30 janvier 2025.

Les dépenses de fonctionnement croissent, sous la contrainte des mesures imposées par l'Etat et des besoins toujours plus importants des politiques de solidarité.

En 2025, les dépenses vont poursuivre leur dynamique notamment dans le secteur social où les allocations individuelles de solidarité (AIS) vont croître sensiblement portées par la hausse des besoins sociaux notamment des personnes âgées et par les revalorisations décidées par l'Etat concernant l'allocation du RSA. Plus encore, les frais d'hébergement devraient augmenter de près de 15 M€ à l'aune notamment de

¹ A périmètre constant

l'accroissement du nombre d'enfants pris en charge en MECS, foyers ou lieux de vie dans un contexte socio-économique inquiétant.

3 – S'appuyer sur notre gestion financière rigoureuse

Ces dernières années, la Drôme a fait le choix d'une démarche prudentielle dans sa gestion financière. Cette ligne directrice nous a ainsi conduit à mettre en réserve des recettes exceptionnelles de DMTO en 2022 et 2023 pour faire face à la hausse contrainte des charges de fonctionnement.

Ainsi, après une première décision en 2022 de mettre en réserve 19 M€, une nouvelle décision à hauteur de 15 M€ de DMTO a été actée en 2023. C'est ce choix qui a permis de mobiliser 13 M€ pour participer à l'équilibre du budget 2024. C'est ce choix qui devrait permettre à l'épargne que nous constaterons au compte administratif 2024 de ne pas se dégrader significativement et au Département de ne s'endetter que modérément.

La baisse des DMTO constatée une nouvelle fois en 2024 confirme naturellement le fait que cette option en termes de gestion budgétaire ne peut être pérenne et qu'il conviendra en 2025 pour la seconde fois de reprendre une partie voire, selon les arbitrages du Projet de Loi de Finances, la totalité de ces réserves.

Les choix de gestion prudente depuis 2015 ont prouvé leur bien-fondé. Il est donc crucial de maintenir cette discipline pour garantir la solidité financière du département.

4 – Faire des choix pour ne pas subir

Demain, le risque provoqué par la fuite en avant orchestrée par l'Etat dans la dépense sociale non compensée est la transformation des Départements, chefs de file des solidarités en simples opérateurs de l'Etat.

Pourtant, au profit des solidarités humaines et territoriales, notre rôle est irremplaçable. C'est pourquoi il est de notre responsabilité de conserver des fondamentaux budgétaires permettant de garantir la qualité des services publics rendus aux Drômois et de construire l'avenir de leur territoire.

Sans responsabilité budgétaire, il n'y a pas de politiques volontaristes.
Sans responsabilité budgétaire, il n'y a pas de soutien à nos agriculteurs.
Sans responsabilité budgétaire, il n'y a pas d'actions éducatives pour nos collégiens.
Sans responsabilité budgétaire, il n'y a pas d'accompagnement des projets communaux.
Sans responsabilité budgétaire, il n'y a pas de soutien à notre tissu associatif, culturel ou sportif.

Des efforts de maîtrise doivent donc être amplifiés sur chacune des politiques et des domaines d'intervention portés par la collectivité, sans exception. C'est à ces conditions que le Département pourra sortir de ce cycle délicat en restant un acteur privilégié envers ses citoyens et son territoire.

En toute responsabilité et malgré le peu de leviers à mobiliser, tous les efforts sont donc mis en œuvre pour contenir l'évolution des dépenses et sauvegarder les équilibres financiers.

- **Optimiser nos dépenses**

Un travail d'ajustement des services du Conseil Départemental sera effectué, notamment avec une prévision budgétaire plus affinée et la réduction des charges de gestion. Ce travail nous conduira vraisemblablement à constater, lors de l'analyse du BP, des évolutions très faibles voire négatives sur certains postes de dépenses si on les compare aux prévisions 2024. Cela s'explique par un effort de prévision budgétaire au plus juste permis notamment par le report du vote du budget de 4 mois.

Le dialogue de gestion sera renforcé avec les structures que nous finançons dans cette même logique d'analyse du juste besoin, au cas par cas (ex : réduction raisonnée du fonds de roulement des EPLE, ajustement des taux directeurs des ESMS...).

Nous veillerons, par ailleurs, à mieux mobiliser les complémentarités avec nos partenaires pour éviter les redondances d'intervention. Ainsi, avec la mise en œuvre de la loi Plein Emploi, l'émergence de France Travail et l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA par ce dernier, nous reverrons le parcours de

ces ARSA et travaillerons avec les prestataires du Département à la réduction des marchés publics d'accompagnement professionnel. Dans un tout autre secteur, le Département recentrera son soutien aux seules actions qui relèvent de son financement en matière de santé sexuelle.

- **Nous recentrer sur nos compétences essentielles et nos priorités**

Il s'agira de concentrer nos efforts sur les missions principales et sur les priorités du Département. Ainsi, nous renforcerons encore nos efforts pour créer des places accueil au bénéfice des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Nous déploierons les actions éducatives par niveau de classe en cohérence avec nos politiques départementales avec pour les 6^{ème} la découverte de la montagne et des stations de la Drôme, pour les 5^{ème} la sensibilisation aux médias et à l'information, pour les 4^e une nouvelle action autour « des gestes du saut » et pour les 3^{ème} le devoir de mémoire au musée de la Résistance de Vassieux-en-Vercors. Cette priorisation impliquera une révision des enveloppes financières dédiées aux projets libres ou « clef en main » qui restent cependant une démarche volontariste importante en Drôme et auxquelles nous sommes collectivement attachés.

Dans certains secteurs où le Département continuait à intervenir en dehors de ses compétences, son action sera recentrée. C'est notamment le cas en matière de coopération décentralisée avec le Sénégal, du financement de l'Etat au titre de l'orientation professionnelle ou du financement des acteurs de l'entrepreneuriat et du développement économique ou de l'animation des actions d'embellissement pour les communes.

- **Veiller à l'équité dans les efforts demandés**

La répartition de l'effort financier doit être équitable et concerner nos partenaires de premier niveau (Châteaux de la Drôme, EPIC de Stations de la Drôme, Agence d'attractivité...).

Cet effort raisonné se portera aussi sur les usagers à l'image de la participation accrue des familles pour les repas des collégiens, adoptée à l'unanimité, et mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier. Pour mémoire, ce tarif était inchangé depuis 2016.

Elle concernera aussi les collectivités territoriales que nous accompagnons avec, par exemple, une contribution renforcée demandée aux communes et EPCI pour les médiathèques départementales, la fin de l'indemnisation des CCAS assurant l'instruction des dossiers d'ASH ou la révision des règlements en matière d'eau au bénéfice des syndicats de rivière.

- **Préserver autant que possible le vivier des acteurs associatifs locaux**

Nous ferons le maximum pour préserver notre soutien aux associations qui sont des acteurs essentiels dans nos politiques de proximité et dans l'animation événementielle du territoire qu'il s'agisse entre autres des clubs sportifs, des structures socio-culturelles, des écoles de musiques ou encore de nos associations de 3^e âge en tant qu'ils sont des maillons incontournables du lien social.

- **Moderniser notre organisation et accompagner nos agents**

Renforcer l'efficacité des politiques publiques et de l'organisation mais aussi évaluer l'action figurent parmi les orientations du projet d'administration du Département.

Ces orientations seront naturellement à l'œuvre en 2025 où notre organisation devra s'adapter et ajuster ses modes d'intervention. Seront ainsi questionnées les conditions de délivrance des services de proximité avec une directive claire : garantir une accessibilité et des niveaux de service ajustés aux besoins réels sans renoncer à une présence pertinente sur le territoire.

Au sein de nos services, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera renforcée, en déclinaison de notre stratégie RH 2028 « tous acteurs ! ». La gestion des départs (mobilité, retraite, fin de contrats...) sera guidée par des arbitrages systématiques, en veillant à privilégier les mobilités internes pour ajuster nos moyens humains aux priorités fixées et déployer une logique de parcours professionnels permettant d'évoluer vers des métiers ou des environnements de travail différents.

Ces efforts demandés aux agents seront conjugués à un accompagnement renforcé visant à valoriser l'engagement de chacun. Nous maintiendrons la politique d'avancement et de promotion interne. Nous proposerons par exemple une revalorisation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), c'est à dire la prime

versée aux agents reconnus comme étant les plus méritants par leurs encadrants. Le régime indemnitaire versé aux agents assurant un intérim sera revalorisé sensiblement.

- **Maintenir une dynamique d'investissement**

Si certains projets d'investissement direct seront différés sur la fin de mandat et au-delà de 2028, ceux-ci resteront limités. Le Département poursuivra en 2025 un niveau d'investissement supérieur à la moyenne nationale (800 M€ sur le mandat) avec des subventions et des projets pour soutenir nos territoires et les acteurs économiques (communes, EPCI, agriculteurs, collèges privés...).

Seuls ces choix nous permettront durablement de continuer à agir partout, pour tous, chaque jour.

5 – Continuer à agir !

2025 sera une année particulièrement riche dans la concrétisation de notre plan de mandat avec, sans exhaustivité :

- La création de plus de 50 places et mesures supplémentaires en matière d'enfance en danger ;
- L'ouverture du Centre départemental de santé à Bourg-les-Valence ;
- Un soutien renforcé aux agriculteurs confrontés à la crise sanitaire dans le contexte d'épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine, qui depuis le mois d'août 2024, fragilise encore des situations individuelles parfois déjà très affaiblies ;
- Le plein déploiement des 4 actions éducatives par niveau au bénéfice de l'ensemble des collégiens drômois scolarisés dans les collèges publics comme privés : L'engagement citoyen est une valeur centrale, et la formation aux "Gestes qui sauvent" en est un exemple. En partenariat avec une entreprise drômoise, le SDIS, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, tous les élèves de 4ème bénéficieront de cette formation immersive en réalité virtuelle. Cette action s'inscrit dans un cadre plus large visant à encourager l'engagement des jeunes en tant que sapeurs-pompiers volontaires ;
- La livraison de la Maison départementale des solidarités de Romans-sur-Isère, véritable guichet unique des solidarités sur ce bassin avec le rassemblement en un seul lieu des 2 opérateurs de proximité que sont le Département (CMS) et le CCAS, mais également avec la présence quotidienne de la CAF, et des permanences de la CARSAT ou la Banque de France par exemple ;
- Le démarrage des travaux de la Maison départementale de l'enfance à Bourg-les-Valence afin de permettre de rénover le bâtiment historique, et de construire une extension pour séparer le lieu de vie des enfants (l'internat) du lieu d'accompagnement et de visite ;
- Le début des travaux sur l'échangeur routier de Montélier ;
- L'ouverture du collège de Suze-La-Rousse ;
- La poursuite des études pour la restructuration du collège Monod à Montélimar et du collège de l'Europe à Bourg-de-Péage ;
- La réalisation des travaux de rénovation du gymnase de Chabeuil et d'aménagement du plateau sportif du Grand Serre ;
- L'engagement des travaux d'aménagement des sites du CLAPS et du Pont du Tram ;
- La poursuite de la sécurisation (Aménagement des carrefours Emmaüs à Etoile-sur-Rhône, le remplacement des arbres d'alignement dangereux, etc.) et de l'entretien des 4200 kms de routes départementales.

« Gouverner, c'est prévoir » nous dit l'adage. Jamais, dans la période récente, ce dernier n'aura eu une telle actualité. La qualité de notre gestion nous permet de prévoir avec la gravité de celui qui sait que la contrainte financière devrait perturber, mais avec la tempérance de celui qui a su faire des choix raisonnés dans le passé et peut s'appuyer sur son bilan.

I. Un équilibre financier incertain tributaire de la loi de finances pour 2025 et de l'évolution des DMTO

I.1 – Une croissance économique faible mais qui resterait positive en 2025

Dans ses projections macroéconomiques de décembre 2024, la Banque de France prévoit pour l'année 2024 :

- Une activité toujours au ralenti avec une croissance prévue de +1,1 %, après +2,6 % en 2022, et +1,1 % en 2023 ;
- Un reflux de l'inflation à +2,4 % sur l'année, contre +5,7 % en 2023, et +5,9 % en 2022 ;
- Un taux de chômage stable à 7,1 % de la population active (7,1 % en 2022 et 7,5 % en 2023).

En ce qui concerne l'année 2025, la situation continuerait à s'améliorer sur le plan de l'inflation, avec une inflation qui passerait sous les 2 % sur un an (+1,6 %), en particulier en raison de la baisse des prix de l'énergie (*baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année, prix du baril à 68 euros contre 76 euros en 2024*), et qui verrait la croissance repartir, certes timidement, avec +0,9 %. En revanche, le chômage progresserait à nouveau à 7,8 % de la population active pour baisser en 2027.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

(Source : Banque de France, prévisions macroéconomiques – 16 décembre 2024)

I.2 – Un PLF 2025 qui tarde à lever les incertitudes pesant sur les collectivités

Comme indiqué plus haut, le contexte de préparation du budget 2025 est totalement inédit : un 1^{er} projet de Loi de finances initié par un Gouvernement démissionnaire, la nomination d'un Ministre des finances moins de 3 semaines avant le dépôt de ce projet à l'Assemblée, l'adoption d'une motion de censure et consécutivement l'adoption d'une Loi de finances spéciale pour assurer la continuité de l'État, un nouveau Gouvernement nommé le 23 décembre 2024, avant la reprise des discussions sur le projet de Loi de finances en janvier dernier.

Le débat sur les collectivités a été faussé dès le départ par ceux qui les ont désignées comme « coupables du dérapage des comptes publics », au premier rang le Président de la République et ses gouvernements successifs, jusqu'à la dissolution de l'Assemblée nationale. La lecture du 1^{er} projet de Loi de finances pour 2025 n'a pas apaisé l'incompréhension des élus locaux avec une contribution de 5 milliards au redressement des comptes publics.

A l'issue de la discussion parlementaire notamment réalisée au Sénat, le projet de loi prévoyait que la TVA perçue en 2025 par les collectivités serait gelée au niveau du produit réel de 2024. Le coût de cette mesure selon le cabinet de conseil Ressources Consultants Finances, en fonction des données connues en octobre 2024 était de 1,52 Md€ dont 41 % supportés par les Départements.

Le Sénat avait par ailleurs entériné le prélèvement sur les recettes des collectivités. Il avait toutefois élargi le nombre de collectivités contributrices² et réduit le montant³. L'effort demandé aux Départements était également fortement réduit puisqu'il se situait aux alentours de 230 M€.

Une autre mesure importante pour les collectivités était incluse dans le 1^{er} PLF 2025 : la baisse du taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)⁴. La perte estimée pour notre Collectivité était de plus de 2 M€. Il avait été convenu lors des différentes discussions parlementaires que cette baisse ne s'appliquerait que sur les nouvelles dépenses. Dans le texte voté par le Sénat, cet article avait été supprimé. Cependant, cette mesure pourrait être reprise dans la loi de finances.

Tous les efforts demandés aux collectivités et particulièrement aux Départements sont conséquents d'autant plus qu'ils ne peuvent pas agir sur le niveau de leurs recettes fiscales puisqu'ils ont perdu tout pouvoir de taux.

I.3 – Un pouvoir fiscal qui ne réapparaîtra pas malgré l'hypothétique hausse des taux de DMTO

Depuis 2021, les Départements ont perdu toute possibilité de bénéficier de recettes supplémentaires pour le financement de leurs dépenses de fonctionnement en augmentant le taux des taxes fiscales. En effet, après différentes réformes, les Départements ne percevaient plus que la part départementale de taxe sur les propriétés bâties. A compter du 1^{er} janvier 2021, celle-ci a été transférée au bloc communal, les Départements percevant en remplacement une part de TVA sur laquelle ils n'ont aucun moyen d'action.

Lors des discussions budgétaires, il avait été acté que les Départements qui le souhaitent pourraient dès 2025, augmenter le taux des droits de mutation à titre onéreux. En effet, Monsieur BARNIER, alors 1^{er} Ministre, avait promis lors des Assises des Départements de France que le plafond des DMTO perçus par les Départements puisse être relevé de 0,5 point pendant 3 ans⁵.

Si l'on comprend aisément la manœuvre visant à faire porter la responsabilité d'une hausse de fiscalité aux Départements, cette option questionne. Réduire les recettes des Départements dans un contexte de tensions préexistant sur leurs finances revient à les contraindre à activer ce levier. Le choix des Départements n'en est en réalité pas un.

Dans un contexte de difficulté prononcée du marché immobilier, ce non-choix pourrait de surcroît retarder la reprise de ce dernier et gripper toute l'économie qui y est associée.

I.4 – Des dotations qui poursuivront leur recul

Dans la structuration des recettes de fonctionnement de l'ensemble des Départements, le poids des concours de l'Etat représente 14,1 % en 2023, en diminution de 2,3 points par rapport à 2018. Ce recul s'explique par la diminution des concours de l'État, due au gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)⁶, ainsi qu'à la baisse des compensations fiscales comme la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

² Un peu moins de 2.000 communes, 130 EPCI, une cinquantaine de Départements, ainsi que les régions de France métropolitaine (sauf la Corse)

³ Au lieu de 3 Mds €, le montant du fonds pour 2025 devrait être d'1 Md€, reversés pour 90 % aux contributeurs, par tiers chaque année à partir de 2026, et pour 10 % mis de côté pour abonder les fonds de péréquation.

⁴ L'État reverse en N+1 une partie de la TVA payée par les collectivités pour leurs dépenses d'investissement et pour quelques dépenses de fonctionnement. Le taux de 16,404 % devait passer à 14,85 % en 2025. Cela devait faire économiser au budget de l'État environ 800 millions d'euros.

⁵ Par ailleurs, lors du vote au Sénat, le Gouvernement avait proposé un amendement afin d'exonérer les primo-accédants à la propriété pour la fraction de la valeur du bien acquis inférieure ou égale à 250.000 euros.

⁶ La DGF est composée de 3 blocs :

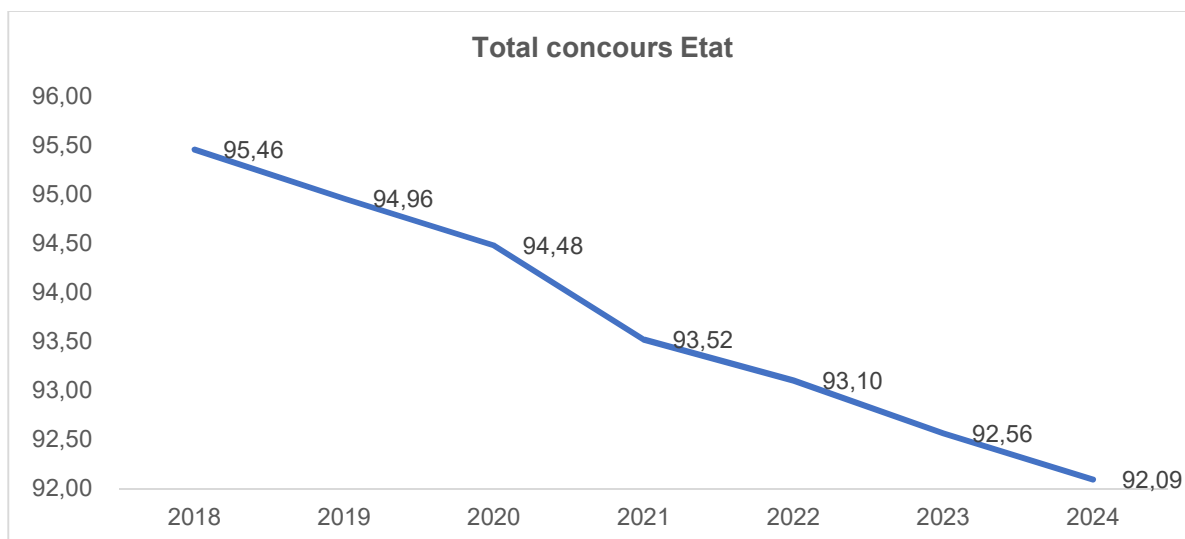
- La dotation forfaitaire (4,1 milliards d'euros en 2024), qui compense la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle et des dotations générales de décentralisation (DGD).
Le Département de la Drôme a perçu 42,2 M€ en 2024.
- La dotation de compensation (2,6 milliards d'euros en 2024) créée en 2004, reprenant plusieurs anciens concours, qui compense la suppression des contingents communaux d'aide sociale.
Le Département de la Drôme a perçu 16,3 M€ en 2024.
- La dotation de péréquation des Départements (1,5 milliard d'euros en 2024), comprenant une dotation de fonctionnement pour les Départements ruraux et la dotation de péréquation urbaine.
Le Département de la Drôme perçoit la dotation de fonctionnement minimale à hauteur de 11,1 M€ en 2024.
La Drôme est considérée comme rurale, selon son taux d'urbanisation et sa densité de population.

Cette situation est inconfortable pour les Départements, qui doivent faire face à une inflation conséquente de 5,7 % en 2023, et une estimation de 2,4 % en 2024.

Structures en %	2023/2018	2019/2018	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022
Concours de l'État	-0,8 %	0,7 %	-1,5 %	-0,6 %	-1,9 %	-0,7 %

(Source : Ressources Consultant Finances/ Rapport du 27 mai 2024)

Pour le Département de la Drôme, le constat est similaire, et montre un réel recul annuel des dotations chaque année comme l'illustre le graphique ci-après sur les concours de l'Etat (DGF, Dotation pour transfert de compensation, fonds de mobilisation département pour l'insertion, DCRTP).

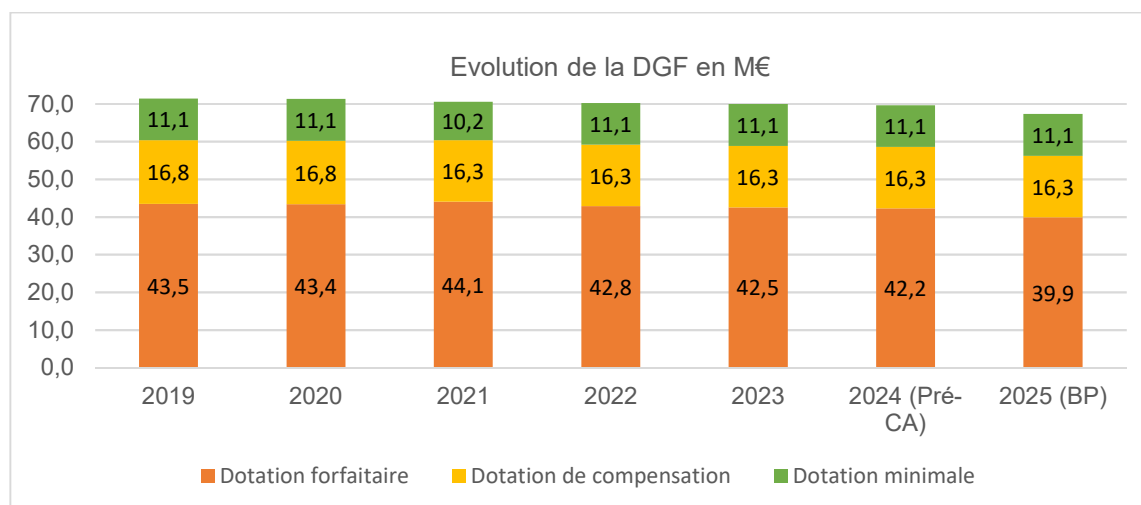


(Source : Département de la Drôme)

La DGF

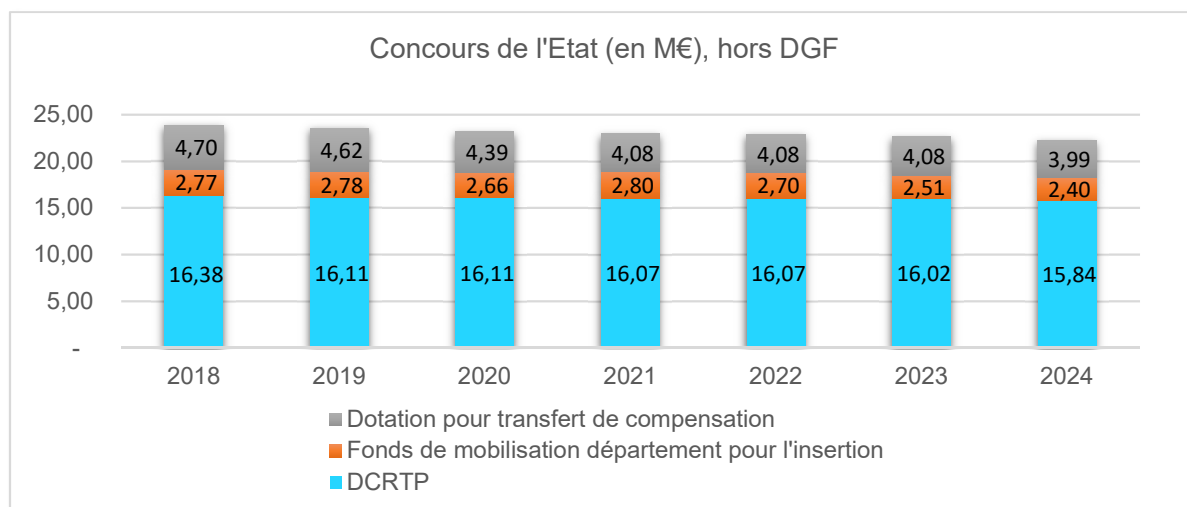
Pour le Département de la Drôme, la DGF en 2024 diminue encore pour atteindre 69,645 M€. Elle est en corrélation avec l'estimation de la DGCL, selon laquelle, la DGF perçue par les Départements reculerait globalement de 1,8 % entre la période 2019/2024.

Le montant 2025 est estimé à 69,3 M€, et présente encore une fois une diminution par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la diminution de la dotation forfaitaire.



(Source : Département de la Drôme)

Concernant les autres concours de l'État, les prévisions restent en adéquation avec la conjoncture actuelle, et présentent les mêmes estimations que pour la DGF :



(Source : Département de la Drôme)

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Instituée par l'Article 78 de la Loi de finances 2010, cette dotation budgétaire visait à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (TP). Après une baisse de 160 K€ en 2024, le Département s'attend à une nouvelle baisse en 2025. Le montant de la DCRTP en 2025 est estimé à 15,5 M€.

La Dotation pour perte de compensation de Fiscalité Directe Locale

Instituée par l'Article 77 de la Loi de finances pour 2010, cette dotation s'est substituée aux allocations compensatrices supprimées par la réforme de la taxe professionnelle (TP). La Loi de finances pour 2024 ne prévoit pas de minoration de cette dotation, qui est stable chaque année. Le montant 2025 reste de ce fait, similaire à 2024, soit 3,99 M€.

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)

L'Article 37 de la Loi de finances pour 2006 a créé un fonds d'environ 500 M€ pour financer les dépenses d'insertion⁷. Le montant 2025 prévu serait sensiblement équivalent à 2024 soit 2,4 M€. Du fait de sa composition, il est difficile d'en estimer le montant précis puisqu'il dépend de la réalisation du RSA 2024 en grande partie.

I.5 – Une fiscalité incertaine

La Cour des Comptes a présenté le 15 juillet 2024 son rapport sur "*La situation et les perspectives des finances publiques*". Il rappelle un contexte financier délicat pour les Départements, qui se traduit par une chute des recettes fiscales en 2023, notamment celles de la TVA et des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

La courbe des DMTO s'est inversée en 2023 (soit -21,9 % par rapport à 2022), cause d'un recul des produits de fonctionnement de 1,1 %.

Le même constat peut être fait concernant les recettes de TVA et CVAE, qui représentent la première ressource des Départements, depuis les récentes réformes de la fiscalité locale. Contrairement à la

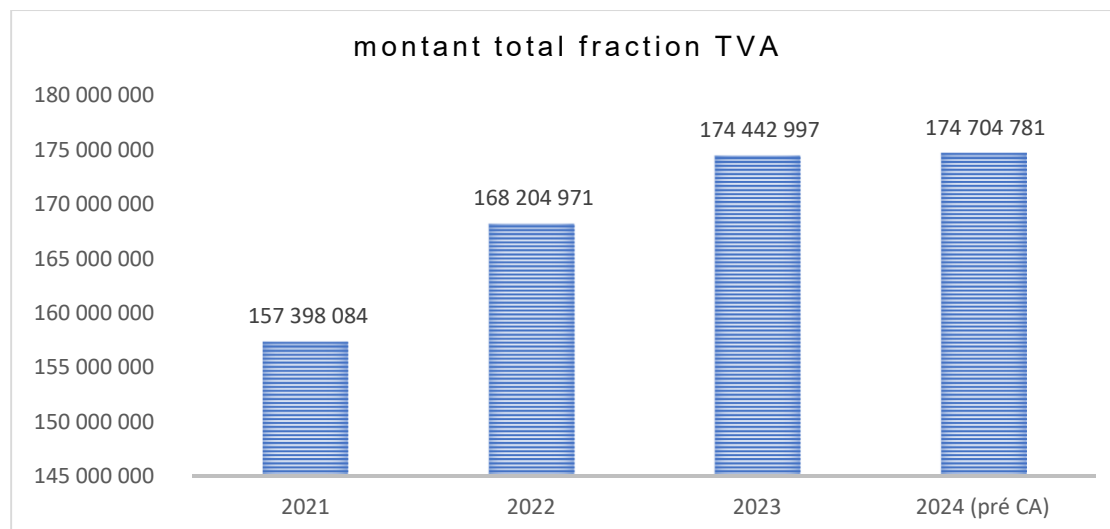
⁷ Il comprenant 3 parts :

- Une part entre la compensation établie et les dépenses au titre du RSA (40 %),
- une part poursuivant un objectif de péréquation (30 %),
- une part soutenant les actions d'insertion des bénéficiaires du RSA, réformé par la Loi de finances en 2017 (30 %). Il est complété par un écrêtement, introduit par l'Article 46 de la Loi de finances pour 2010, appliqué au montant des dépenses de RSA, qui sont inférieurs aux ressources de compensation que les Départements perçoivent.

dynamique promise et au regard de la conjoncture économique, les prévisions des dernières années ne se sont pas concrétisées au profit d'un réel ralentissement 3,8 % en 2023 contre 6,8 % en 2022, l'estimation pour 2024 étant de 1,15 %.

Ainsi, le rapport de la Cour des Comptes⁸ confirme l'inadéquation du financement par des recettes cycliques et volatiles, constituées en partie par des dépenses actives et rigides.

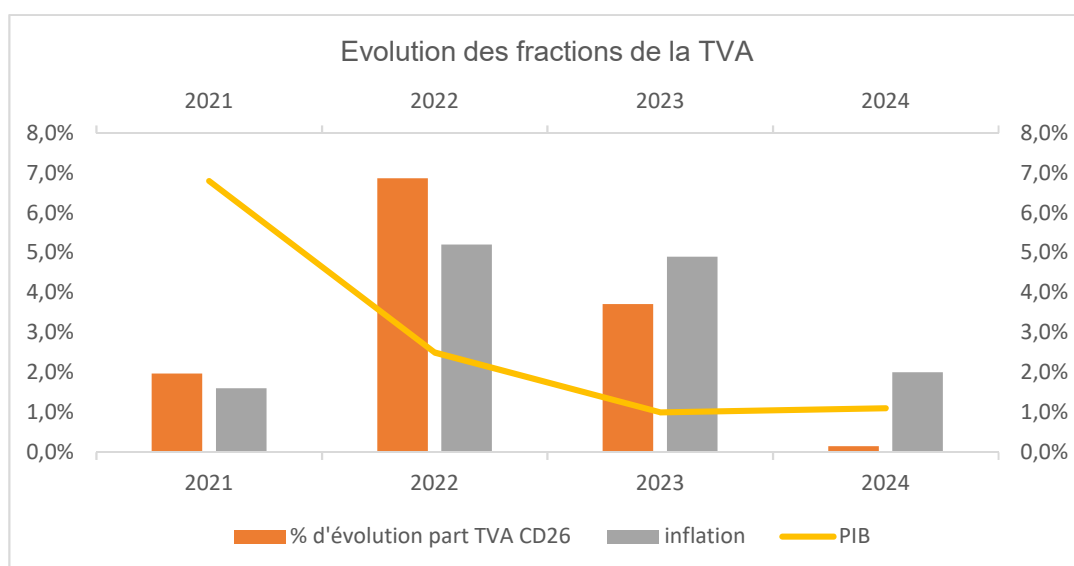
Les compensations par la TVA (montants encaissés)



(Source : Département de la Drôme)

Concernant les compensations par la TVA, force est de constater que le Département de la Drôme a perçu des évolutions significatives les premières années mais qu'il doit faire face à plusieurs difficultés :

- D'une part, la difficulté de prévision : aux notifications tardives de l'État s'ajoutent les régularisations qu'ils opèrent l'année suivante : les Départements ont ainsi subi en 2024, comme en 2023, une régularisation de la TVA versée en n-1, à hauteur de - 0,2 milliards d'euros.
- D'autre part, une baisse de la dynamique : Depuis 2023, beaucoup de facteurs expliquent une progression de nos recettes TVA moins importante, notamment avec un produit intérieur brut (PIB) et inflation plus faibles à compter de 2023.



(Sources (INSEE/ Département de la Drôme)

⁸ Rapport CC « La situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements » de juillet 2024 » (page 83 à 106).

Compensation de la CVAE par de la TVA

Suite à la Loi de finances pour 2023 (Article 55), les collectivités locales ne perçoivent plus de CVAE mais une compensation par l'octroi d'une fraction de TVA.

Pour la Drôme, le montant 2025 est déterminé selon des informations prévisionnelles fiscales (notification de novembre 2024 de la CVAE 2024, ainsi que les hypothèses de TVA nationale).

En l'absence actuelle de PLF 2025 prévoyant un gel de la TVA au montant réel de 2024, le Département prévoit à ce stade pour 2025, une hausse de 1,15 % par rapport au produit réel de 2023. Ces prévisions pourront être ajustées dans les prochains jours selon les échanges parlementaires en cours.

Fraction de TVA compensant la TFPB/ Fraction supplémentaire du produit net de la TVA

Cette recette fait suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, au profit d'une fraction de la TVA, (Article 16 de la Loi de finances pour 2020).

La Drôme a perçu 133,68 M€ en 2024 (malgré une régularisation de 2023 de -1,16 M€).

L'estimation du montant 2025 est envisagée au même titre que la compensation de CVAE, sous réserve de nouvelles dispositions contenues dans la Loi de finances pour 2025.

Fraction du produit de la TVA

En complément, le Département de la Drôme reçoit en décembre, une notification définitive, d'une fraction du produit de la TVA. Il a pour objectif d'assurer un soutien aux Départements les plus fragiles. Le montant 2025 se calcule en retenant le taux de pauvreté 2021, le taux d'épargne brute provisoire 2023 et l'estimation des produits DMTO 2024, soit une estimation de 3,1 M€.

A ce titre, le Département de la Drôme a perçu 3,48 M€ en 2021, 3,44 M€ en 2022, 3,69 M€ en 2023, ainsi que 3,75 M€ en 2024.

Autres ressources directes

Pour les autres contributions directes, la prévision 2025 tient compte des évolutions des années précédentes, en attente du PLF 2025 :

	2024
Attribution compensation CVAE versée par la Région	9 048 000 €
FNGIR	14 013 090 €
IFER	9 848 483 €
Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	10 441 109 €
TOTAL	43 350 682 €

(Source : Département de la Drôme)

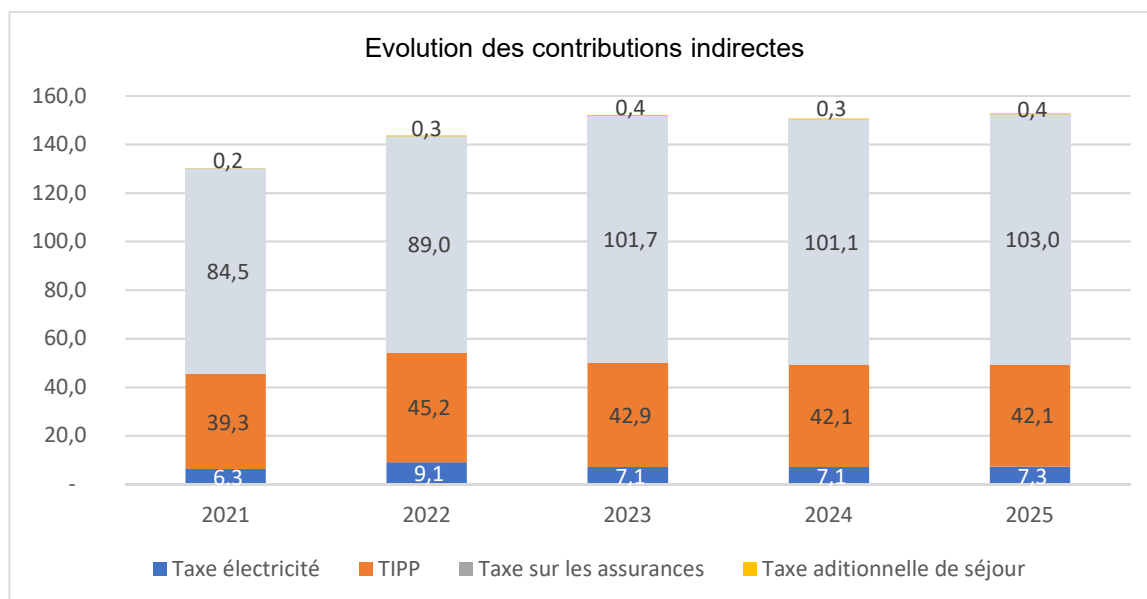
Le montant du dispositif de compensation péréqué est attribué sur les frais de gestion de la taxe foncière. Le montant attendu pour 2025 se fonde sur les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB) perçus par l'État en 2023 ; soit +87 M€ à répartir entre l'ensemble des Départements.

Il est retenu une légère évolution de l'imposition forfaitaire sur les entreprises des réseaux (IFER), en se basant sur la progression liée à l'inflation.

La prévision des ressources liées à la fiscalité indirecte, hors DMTO

Les contributions liées à la fiscalité indirecte du Département de la Drôme corrélient avec l'évolution globale de l'année 2023, à savoir un haut rendement de la TSCA, et une diminution des recettes de la TICPE, dûs à la diminution de consommation des carburants. Ce constat prend en compte la réalisation actualisée de l'année 2024.

Pour 2025, la TICPE sera révisée selon la consommation énergétique. Les éléments actuels prévoient un montant stable. Concernant la prévision retenue de la TSCA, il est prévu de poursuivre la tendance actuelle.



(Source : Département de la Drôme)

I.6 – L'espoir attendu d'une sensible hausse des DMTO après deux années consécutives de baisse

Pour 2024, la chute des DMTO s'est poursuivie pour l'ensemble des Départements. En juin, le Comité des Finances Locales (CFL) avec l'accord du Gouvernement, a décidé de redistribuer la totalité de la réserve de 1,88 milliards d'euros du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux. Il n'y a donc plus de fonds disponibles à répartir aux Départements⁹.

A ce titre, le Département de la Drôme a bénéficié d'un solde positif de 5,34 M€ en 2024 (13,47 M€ de reversement, contre 8,13 M€ de prélèvement). Cette ressource ne compensera pas la perte des DMTO.

En effet, le montant des DMTO s'établit à 75,15 M€ pour l'exercice 2024, ce qui représente une perte de 10 M€, par rapport à la prévision budgétaire du BP 2024 que nous avons déjà estimée à la baisse.

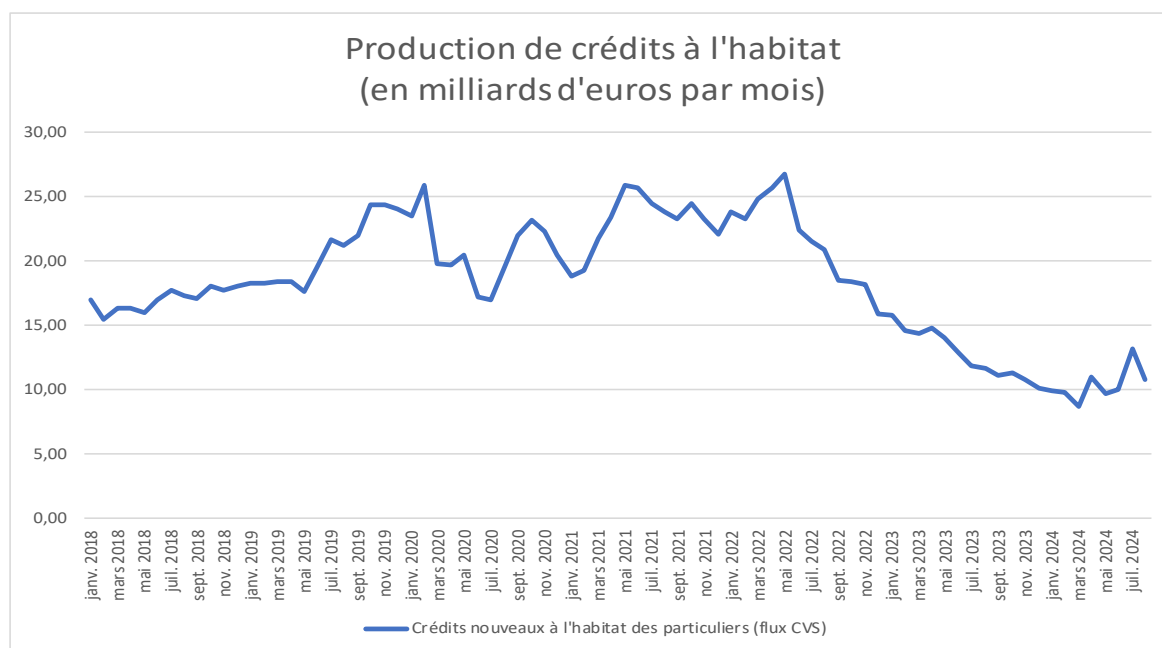
Au niveau national, les DMTO baissent en 2024 de -13,4% par rapport à 2023 soit dans une proportion équivalente à celle constatée en Drôme. Si tous les Départements enregistrent une diminution de leurs DMTO en 2024, l'intensité de la baisse est très variable selon les territoires (de -27% en Haute-Marne à -3% en Guyane) avec 31 Départements dont la perte est supérieure à 15%. Le niveau des assiettes DMTO 2024 permettra de n'abonder le fonds national de péréquation des DMTO 2025 qu'à hauteur d'environ 1,52 Md€ (1,64 Md€ en 2024).

Un premier rebond semble se dessiner au dernier trimestre 2024 mais devra être confirmé sur 2025. La Banque de France considère en effet que de premiers indicateurs signalent aujourd'hui un redressement à venir.

Le pouvoir d'achat immobilier des ménages, (qui désigne le nombre de mètres carrés que peut acquérir un ménage type) s'est redressé, même s'il se heurte encore à un certain attentisme du marché. Il pourrait regagner 8 % en 2024, grâce à la baisse des prix conjuguée à l'augmentation des revenus. On resterait toutefois en dessous de la moyenne depuis 10 ans.

⁹ Ce fonds a été mis en place en 2020 et fusionne les prélèvements opérés au titre des 3 fonds de péréquation : le fonds national de péréquation des DMTO, créé en 2011, le fonds de solidarité des départements (FSD), créé en 2014, et le fonds de soutien interdépartemental (FSID), créé en 2019.

Par ailleurs, l'embellie observée au deuxième trimestre 2024 sur la production de crédits à l'habitat s'est poursuivie cet été et au début de l'automne.



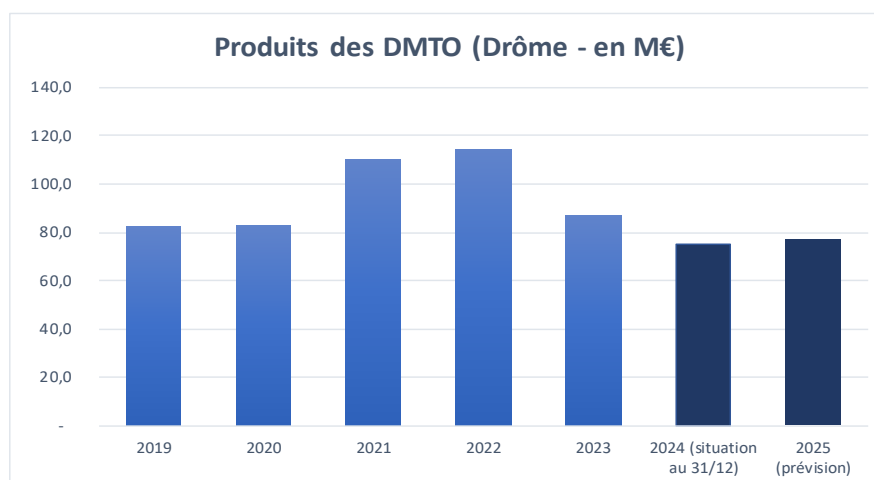
(Source : Banque de France – 13 décembre 2024)

Par ailleurs, les taux de crédits se stabilisent à un palier situé autour de 3,5 % après avoir reculé depuis la fin de 2023. Il devrait passer en deçà de 3 % en 2025 avec la baisse de l'inflation et des taux directeurs des banques centrales.

Le montant de DMTO perçu en 2024 baisse de 11,8 M€ par rapport à 2023. Cette baisse fait suite à celle enregistrée en 2023 de 27 M€.

En Drôme, la baisse des DMTO en 2024 a été atténuée par un bon niveau d'encaissement lors du dernier trimestre avec une progression moyenne de 6 % par rapport au dernier trimestre 2023.

Dans ce contexte, le produit des DMTO est anticipé entre 77 et 78 M€ pour 2025, en progression de près de 4 % par rapport au montant encaissé en 2024.



(Source : Département de la Drôme)

Par conséquent, la reprise attendue pour 2025 reste encore incertaine au regard des signaux erratiques envoyés de la fin de l'année 2024 où les encaissements mensuels de DMTO ont été très différents.

Si elle se confirme, elle permettra au Département de la Drôme de revenir à un niveau de DMTO conforme à celui qu'il avait avant crise. Or, dans l'intervalle, ses dépenses notamment sociales, ont continué à croître et ne reviendront pas au niveau du début des années 2020.

Les mises en réserve de DMTO opérées en 2022 et 2023 permettront d'accompagner la reprise attendue du marché immobilier. Toutefois, elles ne seront ni pérennes ni suffisantes si l'Etat vient à ponctionner significativement nos ressources.

Le constat ainsi dressé (recettes dépendantes de l'activité économique, absence de pouvoir de taux, faiblesse de la péréquation...) rend d'autant plus nécessaire une réflexion sur une nouvelle architecture des finances locales. Les dernières contributions en date sont celles des rapports Woerth et Ravignon, qui appellent à la simplification de la répartition des financements entre les collectivités.

Pour autant, il est imprudent d'attendre d'une hypothétique réforme nationale des marges de manœuvre conséquente. C'est par des choix locaux que le Département pourra préserver sa capacité à agir.

II. Face à des hausses subies de dépenses, poser des choix clairs pour rester un acteur majeur des solidarités et de l'emploi

II.1 – Maitriser nos charges courantes malgré l'inflation

Après une hausse de 12,4 % entre 2021 et 2022, nos achats et charges externes ont enregistré une hausse plus modérée mais sont restés très dynamiques en 2023 (2,7 M€ de plus, soit +7,9 %).

Plus encore qu'en 2022, ces dépenses d'achats et services (36,5 M€) ont plus progressé en 2023 que l'inflation moyenne (+4,9 %).

De 2021 à 2023, le poste Énergie-Électricité enregistre un accroissement annuel de l'ordre de 30 %, pour enregistrer une plus faible évolution en 2024 de l'ordre de 2 %. Les dépenses en carburant connaissent également une importante évolution entre 2021 et 2022 (+30 %) mais sont quasi stables à presque 2 M€ depuis 2023 en raison de la baisse du prix des carburants et la moindre utilisation des véhicules.

En 2024, une nouvelle tendance s'est dessinée, avec une maîtrise de l'évolution des charges à caractère général (1,5 %) qui devrait être inférieure à l'inflation.

Les dépenses de fluides évoluent de façon plus modérée en 2024. En 2024, l'impact du poste énergétique serait de moins de 2 % : la baisse du prix du pétrole et du gaz réduit la facture énergétique, tant pour le chauffage que pour le carburant. Les autres postes de fournitures et services évolueraient de façon modérée, notamment les locations de matériel roulant (5 M€) ou les transports scolaires d'handicapés (3,5 M€).

Selon les prévisions, l'inflation repasserait sous le seuil des 2 % en 2025. Les conséquences sur l'évolution de nos charges d'activité devraient être modérées, notamment sur les dépenses liées aux fluides.

En 2025, le Département entend poursuivre le travail de rationalisation de ses achats et tirer profit des importantes dépenses d'investissement réalisées pour réduire le coût énergétique des bâtiments de la Collectivité.

Ce travail passera par exemple par

- Une démarche générale de questionnement systématique sur nos dépenses à caractère général dans le fonctionnement quotidien des directions (réduction du nombre d'abonnements, standardisation des fournitures et du mobilier, réduction des consommables et rationalisation du parc des imprimantes, optimisation des ressources internes pour la conduite d'actions) ;
- Des chantiers thématiques comme la refonte du dispositif FULH pour réduire le coût de gestion afin de privilégier les montants affectés aux aides allouées.

II.2 – Donner des perspectives à tous nos jeunes

La politique éducative du Département reste une priorité, dans la continuité des nombreuses actions engagées. Ainsi, la dotation permettant aux collégiens de pratiquer les activités physiques et sportive, dite dotation EPS, a été maintenue pour 2025. De même, les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) allouées aux collèges publics, en hausse par rapport à la situation prévalant avant la crise énergétique, ont été votées à l'unanimité par l'Assemblée Départementale.

Un engagement continu pour les collégiens

Le Département de la Drôme s'attache à faire des conditions d'accueil et d'apprentissage des collégiens une priorité absolue. Cet engagement se traduit par un soutien constant et attentif aux 38 collèges publics et 14 collèges privés, répartis sur l'ensemble du territoire. En investissant dans l'amélioration des infrastructures et en accompagnant les projets pédagogiques, le Département veille à offrir à chaque élève un environnement propice à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel.

Le partenariat avec l'Education nationale sera conforté, dans le cadre d'une priorisation des ressources du Département sur ses compétences. S'il maintiendra la mise à disposition des bâtiments à l'INSPE (420 000 €), il ne renouvellera pas son soutien financier au fonctionnement du CANOPE, du CIO et de l'INSPE, ces structures relevant des compétences de l'Etat.

Des investissements structurants pour l'avenir

Après les récentes ouvertures des collèges de Saint-Donat-sur-L'Herbasse et Mercuriol-Veaunes, un nouveau projet d'envergure verra le jour à Suze-la-Rousse pour la rentrée 2025. Ce futur collège remplacera un établissement vétuste. Ces investissements garantissent des infrastructures modernes, adaptées aux enjeux pédagogiques actuels, et une qualité d'accueil optimale pour les élèves et le personnel éducatif. Les efforts consacrés à la maintenance et aux restructurations des établissements y compris des cours soutiennent également le développement harmonieux du territoire, en veillant à ce que chaque territoire dispose d'un établissement adéquat pour répondre à l'accueil des collégiens.

Le Département continuera à soutenir les investissements dans les établissements privés sous contrat, qui accueillent 25% des collégiens drômois. Le Département assume, par ailleurs, plus de 13 garanties d'emprunt pour près de 10 M€, et mobilise les modalités financières permises par la loi dite « Falloux ». Ces engagements seront maintenus.

Une gestion financière adaptée

Le fonctionnement efficace des collèges repose sur une gestion budgétaire rigoureuse. À ce titre, le Département alloue aux établissements une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En 2024, il a introduit une nouvelle approche via les Dialogues de Gestion Opérationnels, permettant un suivi personnalisé de la situation financière de chaque collège. Cette démarche vise à évaluer les besoins spécifiques de chaque établissement et à offrir un accompagnement ciblé en cas de difficulté. Pour l'année 2025, le Conseil départemental a simplifié les critères d'attribution de la DGF afin de mieux correspondre aux réalités financières des établissements. De plus, pour une utilisation optimale des ressources, un prélèvement sur les fonds de roulement excédant 60 jours de fonctionnement est désormais appliqué, garantissant une gestion au plus près des besoins opérationnels.

L'éducation au cœur des priorités départementales

Le développement des collégiens ne se limite pas à la construction d'infrastructures modernes. Le Conseil départemental met également l'accent sur les Actions éducatives, en soutenant des projets pédagogiques innovants et en proposant des actions éducatives "*clé en main*". Cette dépense est totalement facultative et des choix devront être faits pour répondre aux exigences budgétaires. Le Département maintiendra sa priorité aux actions spécifiques pour chaque niveau de classe. L'engagement citoyen est une valeur centrale, et la formation aux "*Gestes qui sauvent*" proposée en 4^{ème} en est un exemple.

L'année 2025 marquera aussi l'évolution du soutien au fonctionnement des associations et fédérations jeunesse pour centrer le soutien du Département sur des actions concrètes au service de la jeunesse. Un appel à projet sera ainsi lancé.

Soutenir les familles avec la Carte Top Dep'art

Au-delà de l'accompagnement éducatif, le Conseil départemental soutient aussi les familles drômoises à travers la Carte Top Dep'art. Ce dispositif est totalement facultatif mais nous ferons en sorte de le maintenir en 2025 dans la mesure où il permet aux collégiens de s'épanouir grâce à des activités sportives et culturelles. Deux portefeuilles sont ainsi mis à leur disposition : un montant de 20 € pour des achats auprès de partenaires dans le domaine du sport et de la culture, et un autre de 25 € destiné à la pratique d'activités sportives et culturelles. En complément, le Département offre aux jeunes la possibilité de découvrir les richesses du patrimoine local à travers des visites gratuites ou à tarif réduit de sites départementaux tels que des châteaux ou des stations de ski. Ces actions visent à encourager la participation des jeunes à la vie culturelle et sportive du département, tout en favorisant leur épanouissement personnel et social.

Une restauration de proximité et de qualité

L'éducation passe également par la découverte du goût et des bonnes habitudes alimentaires. Tous les établissements gérés par le Département ont obtenu la certification « *Ecocert* », garantissant ainsi que les repas servis répondent aux plus hauts standards de qualité et de durabilité. Cette démarche place la Drôme parmi les pionniers en matière de restauration scolaire bio et locale, déjà en conformité avec les objectifs fixés par la Loi Egalim, qui vise à promouvoir une alimentation plus durable et de meilleure qualité dans les cantines françaises.

Face à la hausse des coûts des fluides (*électricité, gaz*) et des denrées alimentaires nécessaires à la préparation des repas, le Département de la Drôme a su adapter ses actions pour maintenir un niveau de qualité élevé. Ainsi, le montant alloué aux établissements pour l'achat des denrées a été revu à la hausse, garantissant que les produits utilisés pour les repas restent de qualité, tout en s'assurant qu'ils soient majoritairement locaux et bio.

Par ailleurs, pour mieux refléter le coût réel de la production des repas, le prix du repas pour les collégiens est réévalué à 3,90 € au 1^{er} janvier 2025. Cette mesure adoptée à l'unanimité du Conseil départemental permet non seulement de préserver la qualité des repas servis, mais aussi de renforcer l'approvisionnement en circuits courts.

Un engagement au service d'un enseignement supérieur de proximité et de qualité

Les étudiants drômois bénéficient d'un campus universitaire implanté localement, rattaché à l'Université Grenoble Alpes, offrant un très large panel de formations, leur permettant de poursuivre leur cursus dans un cadre particulièrement favorable. Le Département maintient son soutien au Campus UGA et aux acteurs universitaires en contribuant pour plus de 350 000 € au fonctionnement de ces structures. Il favorise également le développement et l'élargissement du campus par ses engagements en investissement, notamment dans le cadre du CPER pour le projet Briffaut.

Une amélioration continue des conditions d'accueil des usagers

Après la Maison des solidarités de Romans abordé précédemment, le Conseil Départemental a engagé en 2019 le projet de réhabilitation de l'ancien siège ENEDIS, sis 24 avenue de la Marne à Valence, afin de regrouper l'ensemble des services des Solidarités présents sur la ville de Valence au sein d'une Maison Départementale des Solidarités et de l'Autonomie (MDSA).

Elle regroupera l'ensemble des services sociaux du Département avec le siège de la Direction, le service d'Aide Sociale à l'Enfance, le service Logement et le regroupement de 5 Centres Médicaux Sociaux, ainsi que l'ensemble des services de la MDA. Elle constituera un lieu de ressources et de rencontres pour tous les acteurs œuvrant dans ce domaine (usagers, familles, aidants, associations, etc.). Cette construction exemplaire a associé usagers et agents tout au long du processus, et continue à le faire dans la mise en œuvre opérationnelle. Un travail sur l'accessibilité universelle a notamment été conduit permettant à toute personne, y compris porteuse d'un « handicap invisible » de se sentir à l'aise dans le bâtiment (espace de repli, choix des couleurs, des formes...)

Enfin, pour conserver sa proximité avec les usagers, la MDSA aura 2 antennes au sein de Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (à Valensolles et Fontbarlette), et poursuivra le « aller vers » en proposant chaque fois que nécessaire une visite à domicile.

Par ailleurs, le bâtiment hébergera la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé. Au total, 360 agents seront présents sur ce site et 200 personnes seront accueillies chaque jour. Les travaux se poursuivront en 2025 pour une livraison prévue à l'été 2026.

Répondre à la hausse du nombre d'enfants à accompagner par l'ASE

Donner des perspectives à la jeunesse, c'est aussi prendre soin des enfants et des jeunes en danger ou risque de danger qui nous sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance. En effet, la protection de l'enfance est confrontée à une augmentation constante du nombre d'enfants à accompagner.

Cette augmentation accrue des besoins des familles et du nombre de jeunes concernés, les graves difficultés de recrutement, les décisions de justice non exécutées faute de places, les carences délétères de la

pédopsychiatrie et du soin en général sous compétence de l'Etat révèlent une crise sans précédent de ce secteur.

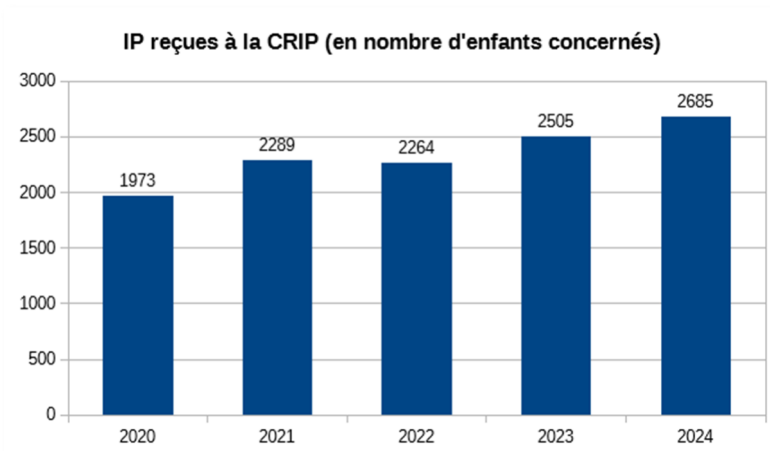
Le Département de la Drôme a alerté, à plusieurs reprises le Président de la République et les ministres successifs sur les carences de la pédopsychiatrie et le danger d'accueil de certains enfants dans des dispositifs non adaptés qui conduisent, sans conteste, à un fractionnement des prises en charge au sein de plusieurs dispositifs. Cela a des conséquences délétères pour la qualité de prise en charge de ces jeunes.

Malheureusement loin de s'estomper, ces carences s'accroissent et ont conduit notre Département à faire évoluer son offre et mettre en place des lieux d'accueil « thérapeutiques » là où des dispositifs de soins auraient dû être envisagés par l'Etat.

Au niveau national, nos priorités sont relayées au travers de 5 chantiers portés par Département de France auprès de l'Etat :

- L'amélioration de la prise en charge des jeunes confiés à l'ASE en meilleure complémentarité avec les services de la Justice et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ;
- L'amélioration des réponses aux enfants confiés à l'ASE nécessitant des prises en charge en matière d'éducation, de santé et de médico-social ;
- L'amélioration de l'attractivité des métiers de l'enfance ;
- La prise en charge des Mineurs Non Accompagnés et leur financement ;
- La gouvernance financière et politique.

En Drôme, avec 3836 enfants confiés fin 2024 (soit + 17% par rapport à 2020) et plus de 90 millions qui y sont consacrés, la protection de l'enfance est en passe de devenir le premier budget du Département. Le nombre d'informations préoccupantes (IP) reçues à la CRIP (*Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes*) se multiplie (+9,4 %/ an en moyenne depuis 2020). Ces signalements donnent lieu à des mesures d'accompagnement dans plus de 50 % des cas.

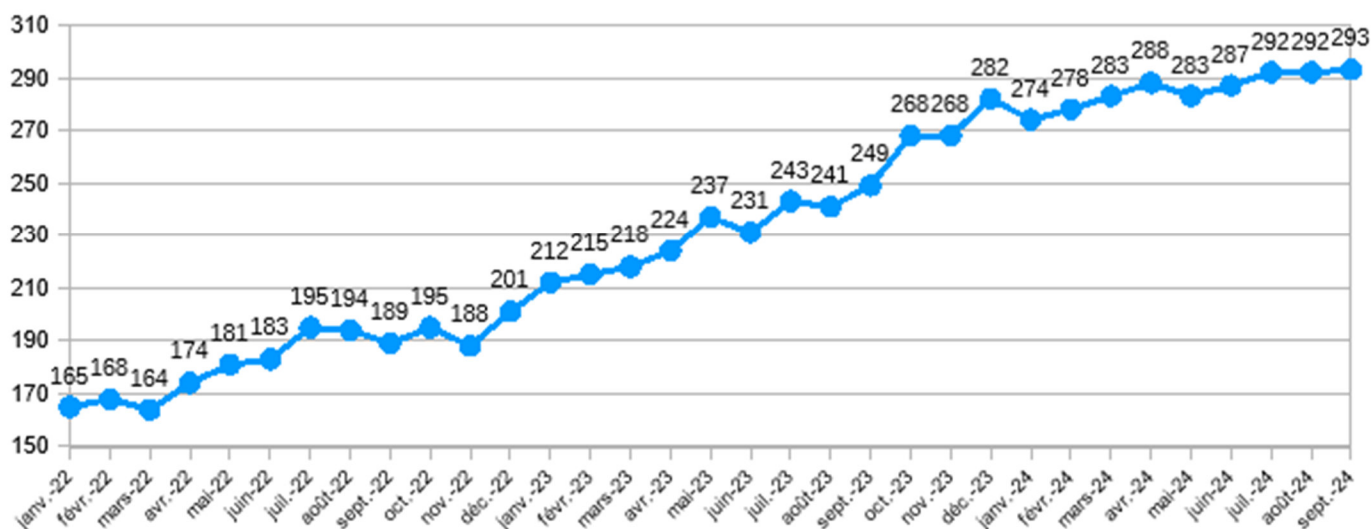


(Source Département de la Drôme, IODAS)

De ce fait, les ordonnances de placement s'accumulent et la tension s'accroît sur les dispositifs d'urgence.

L'arrivée constante de Mineurs Non Accompagnés (MNA) nécessite, par ailleurs, une mise à l'abri, une évaluation et une orientation dans un dispositif adapté.

Suivi des MNA (Mineurs Non Accompagnés)



(Source Département de la Drôme)

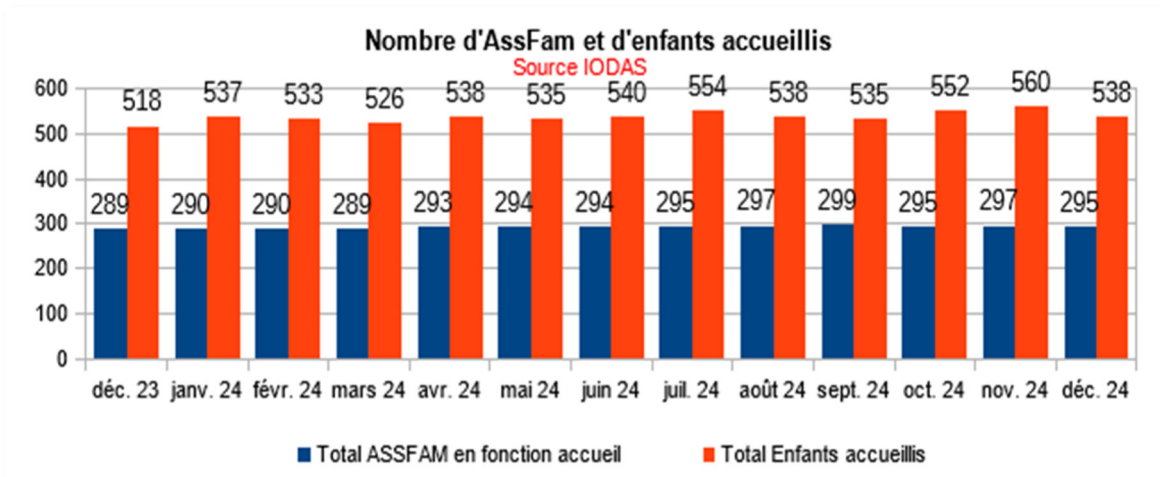
Les dispositions de la Loi Taquet relatives à l'interdiction des prises en charge des MNA à l'hôtel sont entrées en vigueur au 1^{er} février 2024.

Le placement des MNA à l'hôtel intervient en dernier recours mais reste inévitable dans les conditions actuelles de saturation des structures de l'ASE.

En outre, la Loi Taquet a instauré la nécessité de prise en charge des enfants confiés à l'aide sociale au-delà de leur majorité via le Contrat Jeune Majeur (CJM). Cette aide peut prendre plusieurs formes telles que le soutien éducatif, l'hébergement, le soutien psychologique et éducatif, l'allocation financière etc. Les CJM participent à l'augmentation du nombre d'enfants accompagnés et à l'allongement de la durée de prise en charge.

Le manque de solutions d'hébergements adaptés à ce public plus autonome (*Foyers de Jeunes Travailleurs, appartements copartagés*) participe à la surcharge d'autres moyens d'accueil (*Maison d'Enfants à Caractère Social, Lieux De Vie*).

En ce qui concerne l'accueil chez les assistants familiaux, malgré des évolutions réglementaires visant à rendre le métier plus attractif (*revalorisations salariales, niveau de rémunération assuré en fonction des agréments*), nous constatons une stagnation du nombre d'assistants familiaux. Par ailleurs, le nombre d'enfants pris en charge par cette modalité d'accueil diminue car l'agrément des nouveaux professionnels réduit le nombre d'enfants les premières années d'exercice.



(Source Département de la Drôme, IODAS)

De plus, certaines situations peinent à sortir des dispositifs d'accueil d'urgence, notamment du Dispositif Départemental d'Accueil et d'Intervention Immédiate -DDAII, du fait de leur complexité (troubles psychosociaux importants). Le Département a financé la création de 6 places en accueil d'urgence pouponnière en 2023 puis de 6 nouvelles places en 2024 par une structure partenaire pour contenir la suractivité de la Maison Départementale de l'Enfance. Au regard de la situation persistante, ces 12 places seront maintenues tout au long de l'année 2025.

En matière de prévention, l'engagement du Département sera également maintenu au titre de la prévention spécialisée auprès des QPV et ZRR. Le référentiel de la prévention spécialisée est en cours de réactualisation pour rendre plus lisible les attendus départementaux et favoriser une meilleure coordination des interventions et des actions sur les territoires.

S'agissant de la prévention autour des carences parentales, le Département poursuit ses actions en matière de prévention primaire, avec notamment toutes les actions de soutien à la parentalité au travers de la Protection Maternelle et Infantile. A ce titre, le Département a accompagné, en 2024, plus de 40 000 familles en centre médico-social, avec plus de 10 000 consultations d'enfants de moins de 6 ans et 16 000 actes de puéricultures ainsi que près de 6 000 bilans de santé en école maternelle.

Pour gagner en clarté et en efficacité, le Département façonne depuis 18 mois, avec une démarche de concertation des équipes, le « CMS de demain ». Cette refonte globale s'appuie sur un diagnostic approfondi, la volonté d'une répartition optimisée des compétences départementales et d'une amélioration du service rendu aux usagers. Pour une coordination plus lisible et cohérente, quatre secteurs géographiques d'intervention seront structurés, intégrant les politiques de l'enfance et de l'action sociale. Des équipes dédiées aux évaluations enfance et à la PMI seront déployées, libérant ainsi les équipes de la polyvalence pour mieux se concentrer sur l'accompagnement global des usagers et la prévention. Enfin, afin de lutter contre le non-recours aux droits, une plateforme d'accueil téléphonique « Drôme Infos » viendra renforcer le premier niveau d'accueil physique des CMS, garantissant un accès facilité aux services départementaux

Le Département intensifiera ses efforts pour l'Aide Sociale à l'Enfance en ouvrant 24 nouvelles places en 2025, après les 40 places créées en 2024. À noter que les places ouvertes en 2024 généreront un impact financier en année pleine dès 2025, estimé à +2,5 M€ par rapport à 2024. Par ailleurs, les 24 places prévues pour 2025 représenteront un coût annuel supérieur à 2,6 M€.

Depuis plusieurs années, le Département s'investit activement dans la mise en place de CPOM qui reste un levier stratégique essentiel pour donner de la lisibilité et partager des engagements communs avec ses partenaires de l'aide sociale à l'enfance (ANEF, SAUVEGARDE et Foyers Matters). Ces contrats structurants fixent des engagements clairs et des indicateurs de performance, offrant ainsi un pilotage précis et objectif pour privilégier l'accueil des enfants drômois dans le cadre d'un parcours d'accompagnement. Ils permettent non seulement de renforcer la transparence et l'efficacité des actions menées, mais aussi de mieux répondre aux enjeux de qualité et d'optimisation des ressources.

Avec un budget global se rapproche désormais des 100 M€, la protection de l'enfance s'impose comme la première priorité budgétaire de fonctionnement de notre collectivité. Ce cap symbolique reflète l'engagement financier fort du Département pour protéger les enfants en danger et répondre aux enjeux croissants de leur accompagnement en Drôme. Mais ce nouvel engagement financier met surtout en lumière l'urgence d'une véritable prise de conscience au niveau gouvernemental et interministériel. Un "grand plan national pour l'enfance" s'avère désormais indispensable pour répondre aux défis croissants de la protection de l'enfance et garantir des solutions à la hauteur des enjeux.

II.3 – Contribuer de manière volontaire à la Santé et au maintien de l'autonomie de nos concitoyens

En 2023, notre assemblée départementale a rendu à l'unanimité un avis défavorable sur le Schéma Régional de Santé de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et a notamment demandé à ce que toute création de places ne soit plus issue de redéploiement.

Pour mémoire, notre assemblée avait également demandé :

- La création de 100 places supplémentaires de SSIAD ;

- La création d'au moins 130 places en établissement ;
- La création de 50 places de FAM ;
- Le développement des solutions de répit pour soulager les aidants ;
- La création d'un lieu de diagnostic autisme sur le territoire et le développement de solutions d'accompagnement ;
- La définition d'une véritable stratégie de prévention et d'accès aux soins, en lien avec la CPAM ;
- La création de réponses spécifiques pour les jeunes malades Alzheimer, les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ;
- La définition d'une stratégie commune ARS CD pour l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes ;
- L'augmentation de 10 % des possibilités d'accompagnement de l'ensemble des CMPP et des CAMPS ;
- L'accélération du déploiement de l'ensemble des solutions d'appui à la scolarité des enfants en situation de handicap ;
- La création de 25 places en IME ;
- L'accès au droit commun pour les enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance ;
- La nécessité de développer les soins en pédopsychiatrie, en ville et à l'hôpital.

Face aux constats de ses carences et notamment celles liées à la pédopsychiatrie, le Département de la Drôme s'est lancé dans une politique volontariste en matière de santé.

Le plan de redynamisation de l'offre de soins :

Depuis 2017, et de manière volontaire, le Département, en lien avec les partenaires santé, participe activement à conforter l'offre médicale sur son territoire, afin que tous les Drômois aient aisément et rapidement accès aux soins primaires.

Afin d'assurer une égale accessibilité aux soins des patients sur l'ensemble du territoire et encourager l'installation de nouveaux praticiens, le Département entend conforter ses dispositifs même s'ils relèvent d'une compétence strictement facultative : soutien financier à l'installation de nouveaux médecins généralistes (bourses de stages pour les internes, aides à l'équipement d'un cabinet médical) ; formations locales pour les médecins maîtres de stage pour l'accueil d'internes, aide au logement pour les internes).

L'année 2025 marquera une nouvelle étape à cette dynamique. Au regard de la faiblesse de la démographie médicale, le Département ouvrira au printemps prochain son Centre médical départemental de Santé à Bourg-Lès-Valence pour une période expérimentale de 3 ans. Avec un objectif de 4 médecins généralistes, 2 assistants médicaux et un secrétaire médical, le centre départemental de santé devrait progressivement prendre en charge une patientèle de 4000 personnes actuellement sans médecin traitant sur un besoin estimé sur ce bassin à 8000 personnes.

La santé publique :

Le Département assure les activités de planification familiale et d'éducation familiale, qu'il peut gérer directement ou déléguer par convention à d'autres collectivités publiques ou à des organismes privés à but non lucratif. Actuellement, cette compétence est exercée soit directement, soit en partenariat avec le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) et trois Centres Hospitaliers. En 2025, le Département continuera de remplir cette mission dans le cadre de ses obligations à hauteur de 51 ½ journées, tout en réévaluant son organisation sur les territoires.

Le Département a récemment validé la poursuite de ses actions en matière de santé publique, en partenariat avec l'ARS, par le biais d'un conventionnement et d'un financement dédiés. Cette mission complète les interventions menées au sein des Centres Médico-Sociaux (CMS) et renforce les actions de prévention et d'accompagnement des populations les plus vulnérables, avec 200 personnes fragiles orientées vers les soins. Le Département prend également en charge ou délègue des missions de vaccination publique (800 personnes vaccinées, 850 collégiens, 600 enfants de moins de 6 ans) ainsi que de dépistage et d'accompagnement des malades de la tuberculose (400 personnes dépistées). En 2025, le Département poursuivra l'action menée en 2024, avec la vaccination des jeunes collégiens de plus de 11 ans contre le papillomavirus des 38 collèges publics et des privés volontaires, ainsi que sur l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal.

Autonomie

Depuis de nombreuses années, le Département s'engage pleinement pour soutenir le secteur de l'autonomie et les professionnels qui y œuvrent. Depuis les « mesures Ségur » de 2022, le Département finance les revalorisations salariales des professionnels des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) relevant de sa compétence exclusive.

Face à la demande des organisations syndicales d'étendre ce dispositif à l'ensemble des salariés de la branche, notamment au personnel administratif, un accord a été proposé le 4 juin 2024 par l'organisation nationale patronale AXESS, visant à étendre l'indemnité « Ségur » de 183 € net par mois à l'ensemble des professionnels non encore concernés.

Bien que les Départements reconnaissent la nécessité d'améliorer l'attractivité des métiers pour susciter des vocations, ils ne peuvent assumer seuls les conséquences financières de ces extensions, surtout dans le contexte actuel de leurs finances.

Le coût supplémentaire pour le Département, estimé à 1.275.000 € en 2025 dans le seul domaine de l'autonomie représente un véritable défi. Alors que les premières mesures SEGUR n'ont été compensées que partiellement, aucune compensation n'est à ce jour prévue pour cette nouvelle mesure. Il est donc impératif que l'État cofinance ces mesures qu'il impose aux Départements sans concertation préalable, afin d'assurer la pérennité et la cohérence de l'action publique.

En ce qui concerne les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), le tarif de référence pour les prestations d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) sera réajusté pour suivre l'inflation. Ce réajustement entraîne une hausse des dépenses départementales de 1.850.000 €, mais cette augmentation sera intégralement compensée par la CNSA.

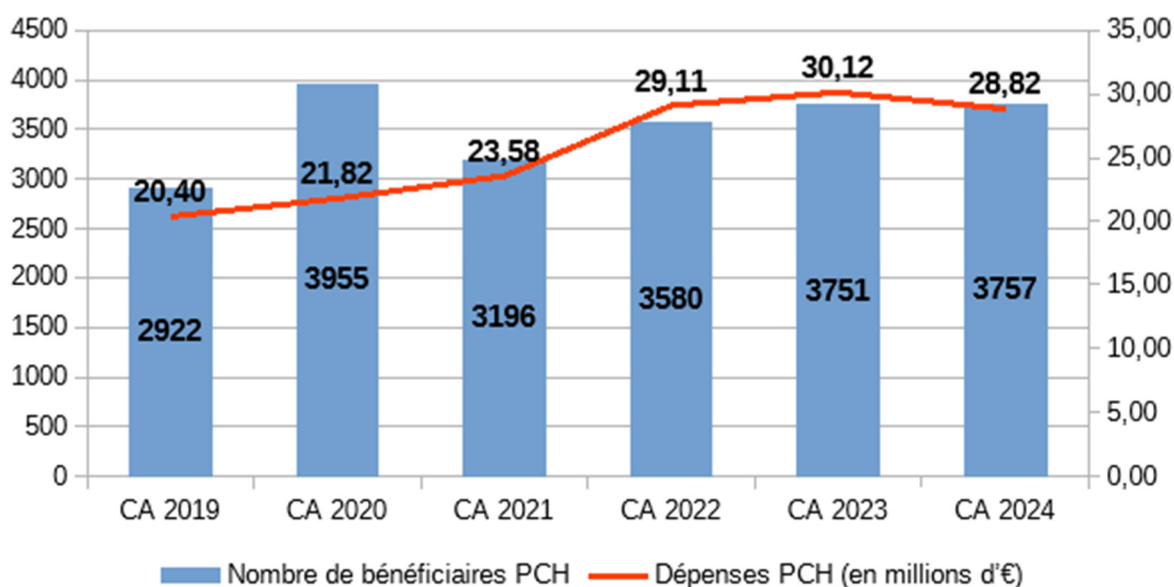
Parallèlement, la réforme du financement des SAAD oblige le Département à instaurer des CPOM, incluant une dotation complémentaire pour chaque heure d'intervention. Cette dotation passera de 3,15 € en 2024 à 3,31 € en 2025, représentant un surcoût de 270.000 € pour le Département, également entièrement compensé par la CNSA.

Ces revalorisations tarifaires viennent alourdir la charge du Département, d'autant plus que le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter. Malgré ces charges croissantes, le Département reste fermement engagé aux côtés des personnes en perte d'autonomie, veillant à garantir le juste droit dans l'attribution des plans d'aide APA et PCH.

La reconnaissance de nouvelles formes de handicap contribue à l'augmentation constante des bénéficiaires de la PCH, avec l'ouverture régulière de nouveaux droits. Depuis le 1^{er} janvier 2021, par exemple, les parents en situation de handicap ayant les conditions requises peuvent bénéficier de la nouvelle aide à l'exercice de la parentalité, dite PCH « parentalité ».

Toutefois, il est crucial que l'État prenne sa part dans le financement de ces mesures, afin de ne pas laisser les Départements supporter seuls ces coûts croissants.

Evolution des bénéficiaires et montant de dépenses PCH



(Source Département de la Drôme, IODAS)

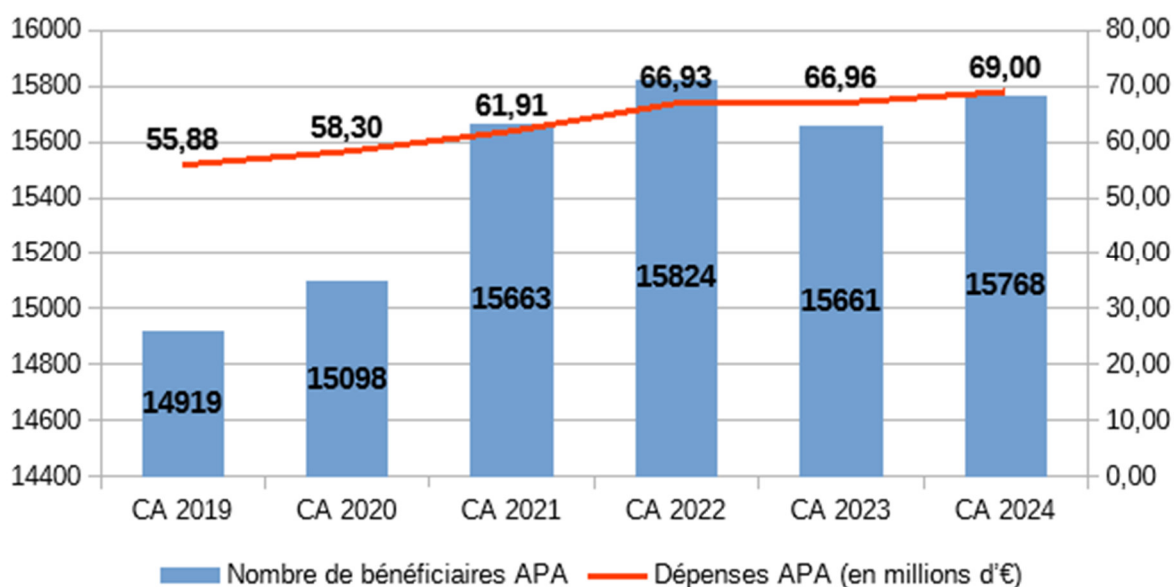
Nota : La baisse des montants de PCH entre 2023 et 2024 s'explique par une évolution exceptionnelle du fait du montant important des rattachements comptables sur l'exercice 2023.

Si les tendances démographiques actuelles se maintiennent (scénario « central » de l'INSEE), la population de la Drôme croîtrait de +0,19 % par an entre 2018 et 2070, avec une croissance exclusivement alimentée par l'excédent migratoire (+0,41 % par an). En revanche, le solde naturel demeurerait négatif, avec un nombre de naissances inférieur à celui des décès sur l'ensemble de la période.

Sous l'effet de l'allongement de l'espérance de vie, la population du département continuera de vieillir d'ici 2070, entraînant une transformation de sa structure par âge. Ce vieillissement se traduira par une augmentation significative du nombre de personnes de 75 ans et plus (+58.900), tandis que le nombre de jeunes de moins de 20 ans diminuerait de 15.900.

Ce phénomène, déjà bien marqué jusqu'en 2022 et se stabilisant légèrement ces deux dernières années, entraînera une hausse continue du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), ce qui pèsera de manière croissante sur les dépenses d'autonomie du Département.

Evolution des bénéficiaires et montant de dépenses APA



(Source Département de la Drôme, IODAS)

II.4 – Défendre nos agriculteurs et soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle

Agriculture

Pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail, le Département entend poursuivre son encouragement au développement des productions de qualité, à la diversification des fermes drômoises, aux filières courtes et à l'économie de proximité avec la poursuite des soutiens aux organismes professionnels agricoles (OPA).

L'enjeu du maintien des exploitations agricoles et du renouvellement des générations en agriculture est aujourd'hui prioritaire. Un levier pour y contribuer est de favoriser le développement d'un cadre de travail de qualité pour garantir aux agriculteurs de bonnes conditions d'exercice de leur métier.

Au-delà de son accompagnement financier annuel constant au GDS, Le Département souhaite apporter son soutien aux élevages en intervenant sur la dimension sanitaire et ses conséquences sur les exploitations. Cette intervention vient en complémentarité des aides du Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental et du fonds d'aide d'urgence de l'État qui interviendront sur la compensation des pertes et la reconstitution de cheptel. Ce soutien s'inscrit également en complément de l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes votée le 20 décembre 2024 et qui porte sur la recapitalisation et reconstitution des cheptels, l'accompagnement technique, des aides aux investissements et le fonds régional de garantie pour l'agriculture. Le soutien départemental permettra :

- La prise en charge de frais vétérinaires supportés par les élevages pour les traitements des symptômes de la FCO et la désinsectisation ;
- La prise en charge d'analyses de dépistages de fertilité des mâles et de spermogrammes ;
- La prise en charge d'analyses de dépistage de la FCO (non prises en charge par l'État) et des visites vétérinaires induites.

Contribuer à la préservation de l'environnement et à l'usage raisonné des ressources est une condition nécessaire au développement de l'agriculture dans le département. Pour cela, l'accompagnement des exploitations dans les transitions à opérer face aux défis environnementaux (changement climatique, préservation des ressources, attentes sociétales) est essentiel. Il porte un appel à projets permettant d'accompagner la mise en place de projets innovants sur la gestion de l'eau.

L'Emploi d'abord

Dans le cadre de l'axe 1 du plan de mandat « *le Département, acteur majeur des solidarités et de l'emploi* », s'est donné pour objectif d'accélérer le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Le Département entend se concentrer sur son cœur de compétence et questionner l'ensemble de ses interventions financières lorsque celles-ci sont assurées par d'autres niveaux de collectivités. C'est le cas en matière économique où le Département a pu jusqu'à présent conserver son financement à des structures telles que l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou les plateformes initiatives. Ces financements seront questionnés dès 2025 en lien avec les intéressés pour leur permettre d'ajuster leurs équilibres de financement à partir de 2026.

Le déploiement du nouveau parcours des allocataires du RSA

La stratégie Emploi « Un département mobilisé pour l'emploi d'abord » et sa déclinaison le « plan départemental *d'insertion pour l'emploi* » ont été votés à l'unanimité en Assemblée départementale le 12 décembre 2022.

Un nouveau parcours insertion est désormais opérationnel sur l'ensemble du Département depuis janvier 2023. Les objectifs sont de veiller à la qualité de l'information relative aux droits et devoirs, associer le bénéficiaire à la définition et à la construction de son parcours, garantir un accompagnement d'insertion adapté et assurer une transparence dans la gestion de son dossier.

Les allocataires du RSA ont certes un droit à l'allocation et ont un devoir d'insertion. Dans ce cadre, ils bénéficient d'un accompagnement professionnel, social ou mixte (*accompagnement global*) adapté à leurs besoins et coconstruit avec un référent unique. Cette co-construction fait l'objet d'une proposition de contractualisation au travers du contrat d'engagement validé par le Département. En cas de rupture de parcours (*rendez-vous non honorés, non respects des engagements pris ...*), deux instances de contrôle existent : instance de remobilisation et instance de sanction.

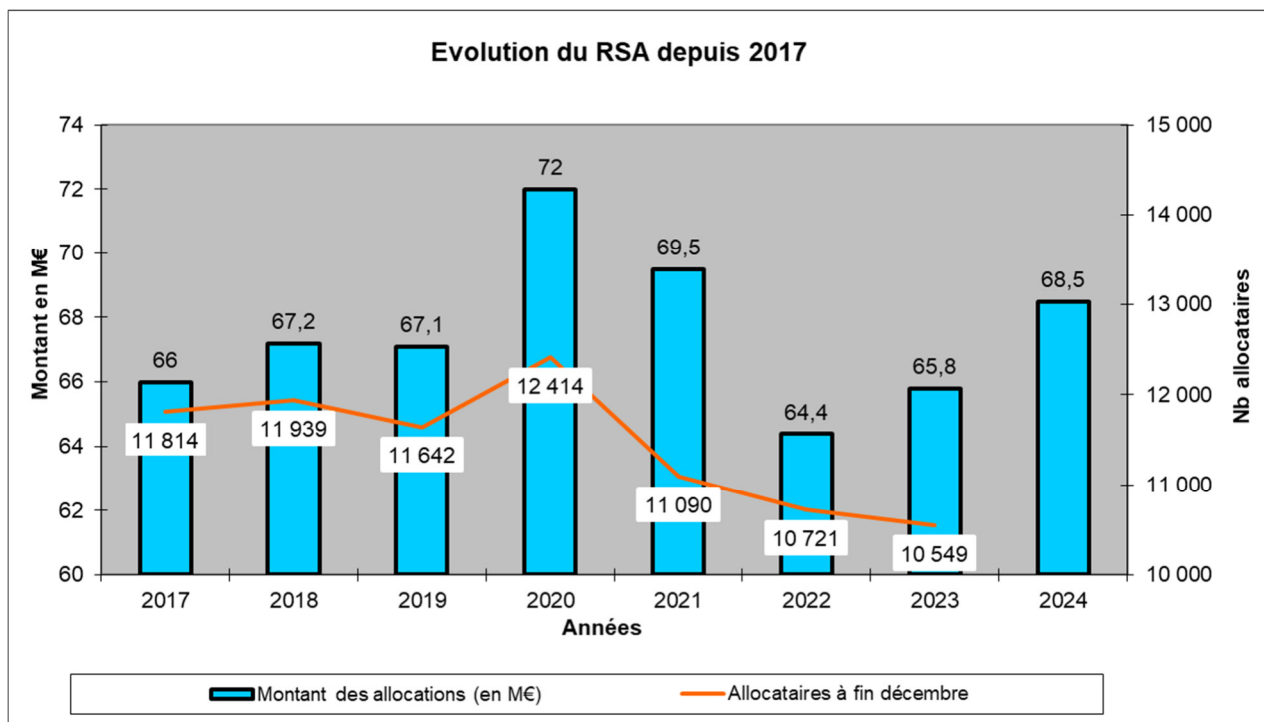
L'année 2025 sera marquée par l'extension de l'expérimentation faite au collège de l'Hermitage et consistant à confier une partie de l'entretien et de l'aide à la restauration à une entreprise d'insertion. Après le collège de Suze-la-Rousse, sera expertisée la possibilité d'étendre ce type de démarche sur le territoire du Grand Valentinois. Ainsi, le Département disposera de trois dispositifs, géographiquement éloignés permettant à la fois de faire des collèges des lieux « apprenants » pour l'ensemble des personnels mais aussi de travailler à la constitution de viviers de personnels formés qui pourront rejoindre à terme les autres collèges départementaux ou structures publiques et privées.

L'évolution du RSA et du nombre de bénéficiaires

Le versement du RSA a connu une hausse de 2,2 % sur l'année 2023 et une nouvelle hausse de 4,1 % en 2024.

Cette hausse est essentiellement imputable aux revalorisations successives du RSA, de 4 % en juillet 2022, puis de 1,54 % en avril 2023 et 4,6 % en avril 2024 puisque le nombre d'allocataires du RSA au 31/12/2023 est de 10.549, soit une baisse de -1,6 % par rapport au 31/12/2022.

Les dépenses liées au RSA vont continuer d'augmenter en lien avec les revalorisations annuelles.



(Source : Département de la Drôme)

Éléments de contexte et évolutions pouvant impacter le RSA

La Loi du 18 décembre 2023 pour le Plein Emploi vise à renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour faciliter leur accès ou retour à l'emploi. Elle prévoit la transformation de Pôle Emploi en « France Travail » et la création d'un « réseau pour l'emploi ». Un parcours rénové des publics ARSA (Accompagnement, Recherche, Suivi, et Activation) sera également instauré, incluant un accompagnement personnalisé avec 15 heures d'activité minimum et l'inscription généralisée de tous les demandeurs d'emploi auprès de France Travail, le tout en utilisant des outils communs pour garantir le principe du « Dites-le nous une fois ».

Parallèlement, la Loi du 21 décembre 2022 introduit un mécanisme de modulation de la durée d'indemnisation de l'assurance-chômage, ajustée en fonction de la situation du marché du travail. L'idée est de durcir les règles d'indemnisation lorsque le marché est favorable, et de les assouplir en période de crise. Selon les projections macroéconomiques de 2025, une dégradation de la situation de l'emploi pourrait conduire à une prolongation des durées d'indemnisation, impactant potentiellement l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA.

La Loi Plein Emploi et la stratégie « Un département mobilisé pour l'emploi d'abord », votée en 2022, partagent des objectifs communs. Depuis le 1er septembre 2024, le Département expérimente le parcours rénové des publics ARSA, en préparation des évolutions législatives prévues pour janvier 2025. Cette nouvelle approche d'insertion est parfaitement alignée avec les objectifs de la Loi Plein Emploi.

En conséquence, le Département intensifie son partenariat avec France Travail et réduira progressivement ses interventions sur les marchés d'accompagnement pré-professionnel. Par ailleurs, la réforme du « montant net social », visant à limiter le non-recours aux prestations sociales et lutter contre la fraude, est actuellement expérimentée par certaines caisses d'allocations familiales (CAF), avec une généralisation attendue en 2025.

Dans ce cadre, le Département continue de déployer sa stratégie de lutte contre la fraude dans le cadre de « Un département mobilisé pour l'emploi d'abord ». En 2023, plus de 740 dossiers ont été contrôlés, tandis que la réduction des délais de convocation pour le premier entretien ARSA, suivie d'entretiens mensuels systématiques, permet un suivi rigoureux des démarches et de l'évolution de la situation des allocataires, en vue de leur retour à l'emploi. La mise en place des instances de remobilisation et des dispositifs « mains tendues » participent également à ce travail de remobilisation et d'accompagnement.

II.5 – Encourager les parcours professionnels des agents

Le plan de mandat 2022-2028 « La Drôme à Venir » fixe une ambition pour plus d'une centaine de métiers « essentiels au quotidien ». Et d'ajouter, « en termes de pratiques employeur, la Drôme se veut exemplaire : parcours professionnel accompagné, politique d'égalité salariale femmes/hommes, prestations sociales, formation tout au long de la carrière ».

En déclinaison, le projet d'administration API Drôme (Accessible, Proche et Innovant) fixe trois axes d'intervention :

- axe 1 : un service public accessible, centré sur l'expression des besoins et la satisfaction de l'utilisateur ;
- axe 2 : un collectif fédérateur, qui favorise l'engagement et l'épanouissement de chacun dans un département attractif ;
- axe 3 : une organisation performante, soucieuse de son impact et de l'usage des ressources.

Ces 3 axes sont déclinés par la stratégie RH « tous acteurs ! » adoptée en décembre 2024 à l'unanimité des élus départementaux.

Le Département s'est fixé une stratégie autour de 4 grands objectifs stratégiques à conduire sur la période 2025-2028 :

- Simplifier et rendre plus accessibles les démarches RH,
- Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail,
- Accompagner les parcours professionnels (et spécifiquement, permettre aux agents en situation de reclassement de se repositionner sur un poste correspondant à leurs compétences et à leur état de santé) et les besoins en compétence (et, notamment développer des parcours de formation ciblés pour anticiper les évolutions des missions et métiers),
- Piloter la fonction RH (et spécifiquement piloter les effectifs).

Piloter les effectifs

La prospective RH se fonde sur plusieurs orientations :

- **Assurer un renouvellement réfléchi de nos effectifs** : La gestion des départs en retraite et des contrats arrivant à échéance sera guidée par des arbitrages systématiques, en veillant à privilégier les mobilités internes pour ajuster nos moyens humains aux priorités fixées. Quelques principes directeurs accompagneront ce travail :
 - Les ouvertures de poste à l'externe ne seront pas automatiques pour privilégier les parcours internes (notamment des agents en repositionnement du fait des évolutions de politiques ou d'organisation) ;
 - Les postes cofinancés seront exclusivement pourvus par des contractuels avec un cofinancement minimum exigé à hauteur de 80 % afin que se prémunir contre le désengagement potentiel du partenaire financier. Par ailleurs, le financement à 100 % d'un poste ne saurait justifier à lui-seul le bien fondé de le créer ou de le maintenir, l'équité entre les directions imposant à toutes de se questionner sur leur volume RH qu'elles aient un accès privilégié ou non à ce type de cofinancement.
- **Prioriser les besoins pour réduire les coûts induits par l'absentéisme et les surcroûts d'activité** : Des choix nécessaires seront faits pour recentrer nos efforts et prioriser des renforts sur les fonctions les plus stratégiques. Dès lors, nous serons amenés à identifier le juste niveau de service pour ne pas mettre en tension des effectifs en place en cas d'absentéisme. Bien que le recrutement d'apprentis demeure encouragé, il sera analysé à l'aune du besoin en compétences nouvelles pour dynamiser le vivier des recrutements à venir sur des métiers où ce vivier est trop faible.
- **Continuer à moderniser notre administration et renforcer notre efficacité** : les projets d'évolution organisationnelle devront intégrer les objectifs de simplification, de renforcement des collaborations interservices et de mutualisation des compétences, de réductions des coûts opérationnels et d'intégration d'outils ou pratiques innovantes. Un pilotage fin des activités (référentiel avec des indicateurs clés) devra, par ailleurs, permettre de suivre le niveau de mobilisation des équipes pour assurer une transparence et une réactivité accrues. Le questionnement de l'implantation territoriale sera naturellement réalisé en veillant à conserver une offre de service en proximité sur l'ensemble du territoire.

Si ce pilotage est exigeant pour les collaborateurs du Département, il est l'une des conditions pour que la collectivité puisse poursuivre son accompagnement des agents en 2025 avec :

- Le déploiement de la démarche « métiers » enclenchée mi 2024 visant à analyser les attendus du métier en termes de compétences, de grades cibles et de régime indemnitaire ;
- Le maintien de la politique d'avancement et de promotion interne ;
- La mise en œuvre de la revalorisation délibérée au mois de décembre 2024 de l'indemnité intramuros pour les agents ayant des fonctions essentiellement itinérantes,
- Le mise en place d'un marché avec un voyageur permettant de supprimer les avances de frais pour tous les déplacements obligatoires des agents – notamment au titre des nuitées d'hôtel ou du transport collectif.

Accompagner la formation

Au cours de l'année 2024, le Département a poursuivi le déploiement d'un certain nombre d'actions RH destinées à améliorer le cadre de travail du personnel départemental. A ce titre, l'entretien professionnel, dont le support avait été modernisé en 2023, a été dématérialisé en 2024, permettant ainsi à chaque agent et manager de se saisir de cet outil central en termes de management, mais aussi au niveau de l'évolution de carrière de l'agent.

Grâce à la dématérialisation, il sera ainsi possible de capitaliser les données et de piloter plus efficacement la politique de formation et de développement des compétences des agents avec pour 2025 l'objectif de construire notre nouveau plan de formation pluriannuel.

Ce dernier intégrera la définition d'un parcours de formation des managers, destiné à mieux accompagner les encadrants dans cette fonction et à renforcer la culture commune.

Améliorer la QVCT

L'année 2025 sera marquée par l'adoption du plan d'action en matière de « qualité de vie et conditions de travail » - QVCT - au premier semestre 2025, sur la base d'un questionnaire « QVCT » coconstruit avec les agents et envoyé à tous. Le lancement de cette dynamique s'inscrit dans la durée, avec une logique assumée de démarche d'amélioration continue. Elle s'appuie sur un questionnement régulier et l'exploitation de pistes, à court, moyen ou long terme, pour tenter de répondre aux besoins ainsi exprimés dans un cadre maîtrisé et optimisé.

L'engagement pour la qualité de vie au travail du personnel se traduira également au niveau de la protection sociale, puisque le Département a prévu de poursuivre le contrat prévoyance pour permettre ainsi à chacun de pouvoir accéder à une couverture efficace en cas d'arrêt long. On rappellera néanmoins le contexte d'incertitude né de l'attente des textes réglementaires sur la protection sociale complémentaire.

Revalorisations salariales

Par ailleurs, et au-delà même de ces engagements, nous nous engageons à concrétiser des mesures volontaristes telles que :

- La revalorisation du l'IFSE d'intérim d'une part,
- La revalorisation de l'enveloppe de CIA au titre de l'année 2025 (versé au premier trimestre 2026) d'autre part.

Lors de la séance publique de décembre 2024, le Département a adopté son Plan d'action pluriannuel 2025-2027 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Issue d'une négociation avec les organisations représentatives du personnel, il fixe des actions concrètes assorties d'indicateurs de suivi pour :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois et grades et emplois de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Parmi nos engagements principaux figure celui de s'engager et s'assurer de l'égalité des chances tout au long de la carrière des agents, notamment lors des avancements et promotions. Il s'agit aussi de veiller à ce

que les critères d'avancement n'induisent pas de biais défavorables pour les agents absents du fait de la maternité/ paternité. En 2023, le taux de promotion interne/avancement de grade est de 69% pour les femmes (elles représentent 66% de l'effectif) et 31% pour les hommes (ils représentent 34% de l'effectif).

Les informations réglementaires :

Effectifs

Concernant les effectifs, les données présentées sont celles au 31/12/2023 compte tenu de la phase de consolidation nécessaire des données 2024.

Au 31 décembre 2023 on comptait **2.858 agents** répartis comme suit, au niveau du Budget principal et des Budgets annexes :

- 1.962 fonctionnaires (69 %)
- 314 contractuels sur emploi permanent (11 %)
- 582 contractuels non permanents (20 %) dont 290 assistants familiaux

En ce qui concerne les Equivalents Temps Plein, on comptait **2.502,71 ETP** au 31 décembre 2023 sur le Budget principal et les Budgets annexes :

- 1.763,91 fonctionnaires (70 %)
- 273,05 contractuels sur emploi permanent (11 %)
- 465,75 contractuels non permanent (19 %)

Au niveau de la répartition entre filières, il n'y a pas d'évolution par rapport à 2022. En 2023, la part de chaque filière est la suivante :

- Filière technique : 42,6 %
- Filière administrative : 28,4 %
- Filière médico-sociale : 24,4 %
- Filière culturelle : 4,4 %
- Filière sportive : 0,1 %
- Filière animation : 0,1 %

La filière technique reste la plus représentée du fait des compétences en matière de voirie et de gestion des collèges. Suit la filière administrative qui représente plus du quart des effectifs. Les filières sociale et médico-sociale représentent quant à elles 23 % des effectifs, ce qui s'explique par la compétence sociale du Département.

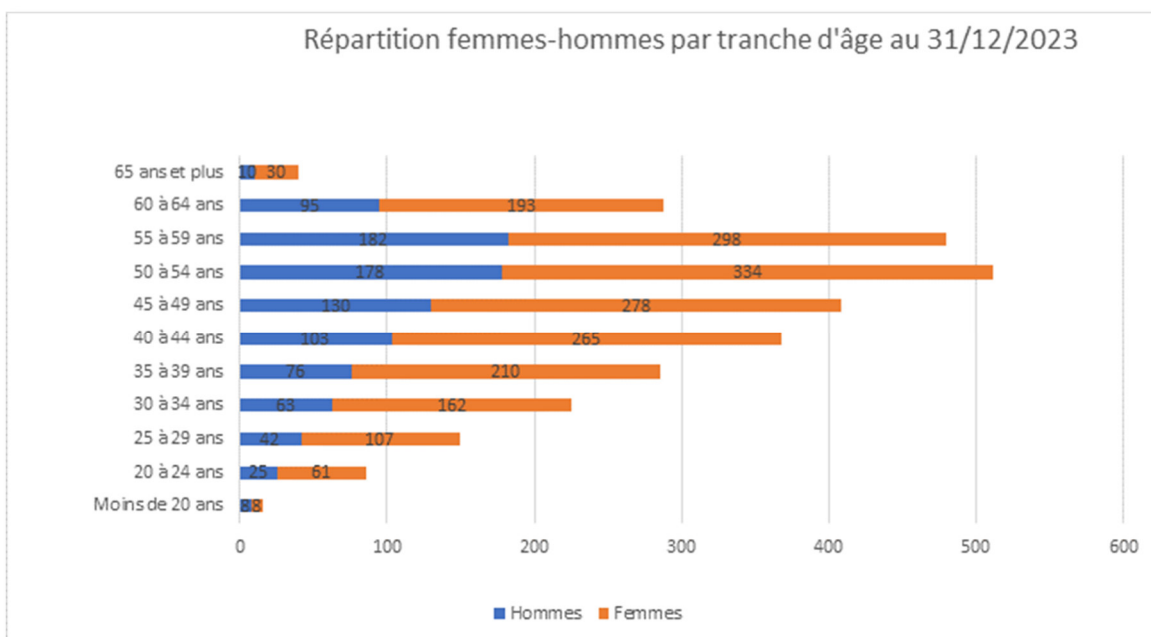
La répartition femmes-hommes est la suivante et reste, elle-aussi, stable, avec une sur-représentation des femmes, notamment dans les filières administrative et sociale :

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	35%	65%
Contractuels	28%	72%
Ensemble	34%	66%

(Source : Département de la Drôme)

Le taux d'emploi des personnes handicapées reste à un niveau élevé, en raison de la politique volontariste du Département dans ce domaine. En cohérence avec une politique volontariste d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, on compte 227 agents en situation de handicap au 31/12/2023, ce qui représente un taux largement supérieur aux 6% imposés par la loi (de près de 10 % des agents).

La pyramide des âges du Département se présente de la façon suivante :



(Source : Département de la Drôme)

Même s'il y a un renouvellement générationnel qui s'opère, il faut noter que le Département est confronté, comme nombre de collectivités, à un vieillissement de sa population. De ce fait, le Département reste plus que jamais mobilisé sur la politique de prévention de l'usure professionnelle et l'accompagnement des reclassements, nécessaires pour que les agents continuent à travailler dans de bonnes conditions. En effet, les plus de 55 ans représentent presque 30 % de l'effectif.

Absentéisme et maintien dans l'emploi

En ce qui concerne l'absentéisme, le décompte des journées d'absence en 2023 fait apparaître :

- 48.257 jours d'absence pour maladie ordinaire,
- 4.281 jours d'absence pour accident de service ou de trajet,
- 13.765 jours d'absence pour des motifs de maladie dits incompressibles (longue maladie, affections longue durée),
- 6.851 jours d'absence pour congé maternité.

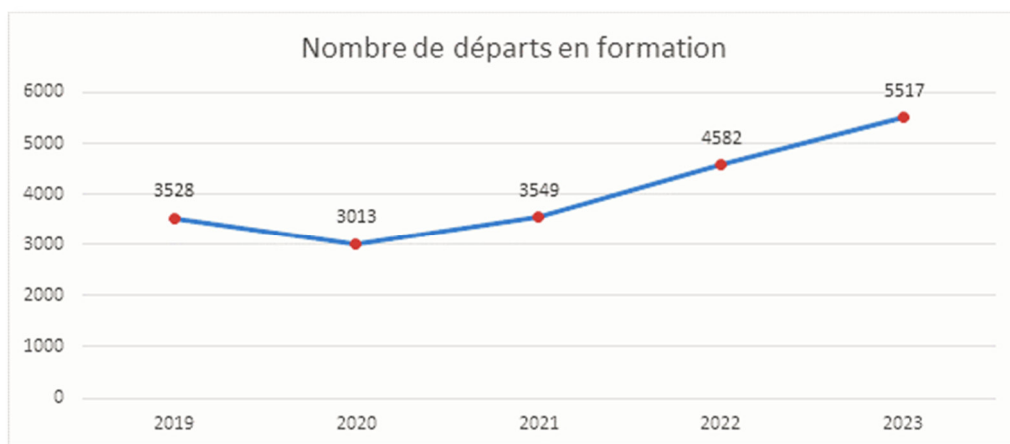
La lutte contre l'absentéisme est un axe majeur de la politique RH du Département, qui se traduit par la mise en place d'actions de prévention et d'une démarche de qualité de vie et des conditions de travail.

Rémunération

La rémunération brute des agents (*Budget principal et Budgets annexes*) s'élève pour 2023 à 94.961.478 €. En ce qui concerne les avantages en nature, ils s'élèvent à 122.826 €, dont 22.957 € pour les avantages en nature liés aux véhicules. Il n'y a pas eu d'évolution en termes de gestion des avantages en nature.

Formation

En ce qui concerne la formation, la politique du Département reste dynamique avec un nombre de départs en formation en augmentation.



(Source : Département de la Drôme)

En 2023, on dénombre 5.517 départs en formation et 2.065 agents partis. 9.160 jours de formation ont été réalisés, soit une moyenne de 4,4 jours par agent parti.

Les actions de formation s'intègrent dans les 3 axes du plan de formation :

- Développer l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles pour répondre aux enjeux de la Collectivité,
- Assurer aux agents les formations obligatoires d'adaptation au poste occupé.
- Soutenir l'évolution professionnelle des agents.

Exécution 2024 et prévisionnel 2025

Au niveau de la masse salariale, le total des dépenses de l'année 2024 (*rémunérations*) se situera autour de 126,2 M€ pour le Budget principal soit une hausse de près de 1,9% soit +2,3 M€ après une année 2023 où les dépenses du chapitre 012 ont cru très fortement (8,6%) sous l'effet conjugué des revalorisations du point d'indice ou du versement de la prime pour le pouvoir d'achat. On notera toutefois que le CIA afférent à l'année 2024 sera versé en 2025 pour être en conformité avec le calendrier de l'entretien professionnel. Ce nouveau rythme de versement vient minorer les dépenses 2024 et viendra donc accroître le différentiel entre les dépenses constatées en 2025 et celles constatées en 2024.

En 2025, le Département construit son budget RH en poursuivant ses efforts de bonne gestion, tout en intégrant les évolutions nationales prévisibles, telles que l'augmentation du SMIC et le glissement vieillesse technicité.

Le Département doit aussi construire son budget 2025 en tenant compte d'une nouvelle décision nationale qui impacte fortement la masse salariale, à savoir l'augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points, qui va représenter près de 1,6 M€ de surcoût qu'il faudra absorber, sans aucune compensation de l'État.

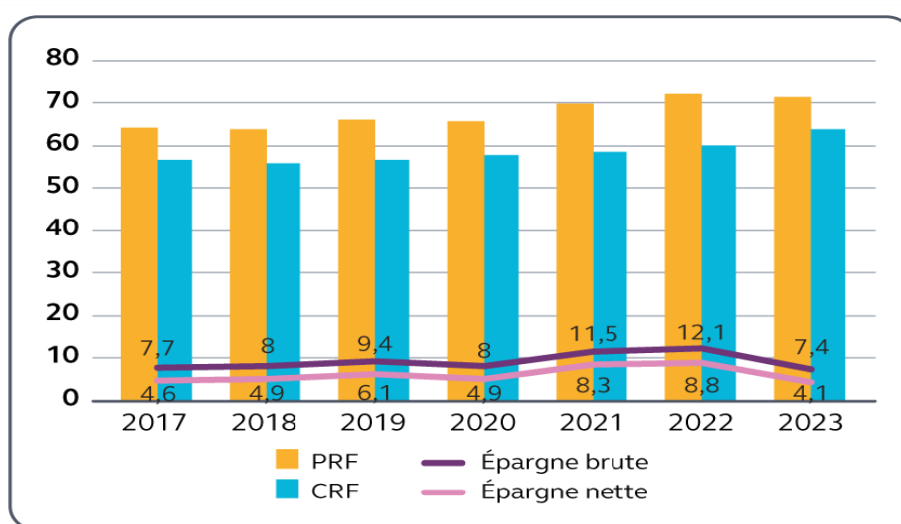
A ce stade de la prévision budgétaire, le montant de la masse salariale qui sera proposé au vote du BP devrait atteindre environ 131 M€ sur le budget principal.

III. Préserver notre épargne pour rester un département aménageur au service de l'attractivité du territoire

III.1 – Un autofinancement qui ne se maintiendra que grâce aux reprises des réserves passées de DMTO

Selon le rapport de la Cour des Comptes, l'épargne brute des Départements a chuté de -4,7 Md€ (soit - 39,0 % à périmètre constant) en 2023 passant à 7,4 Md€, contre 12,1 Md€ en 2022. Il s'agit du niveau le plus faible depuis 2016.

Épargnes brute et nette des départements entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

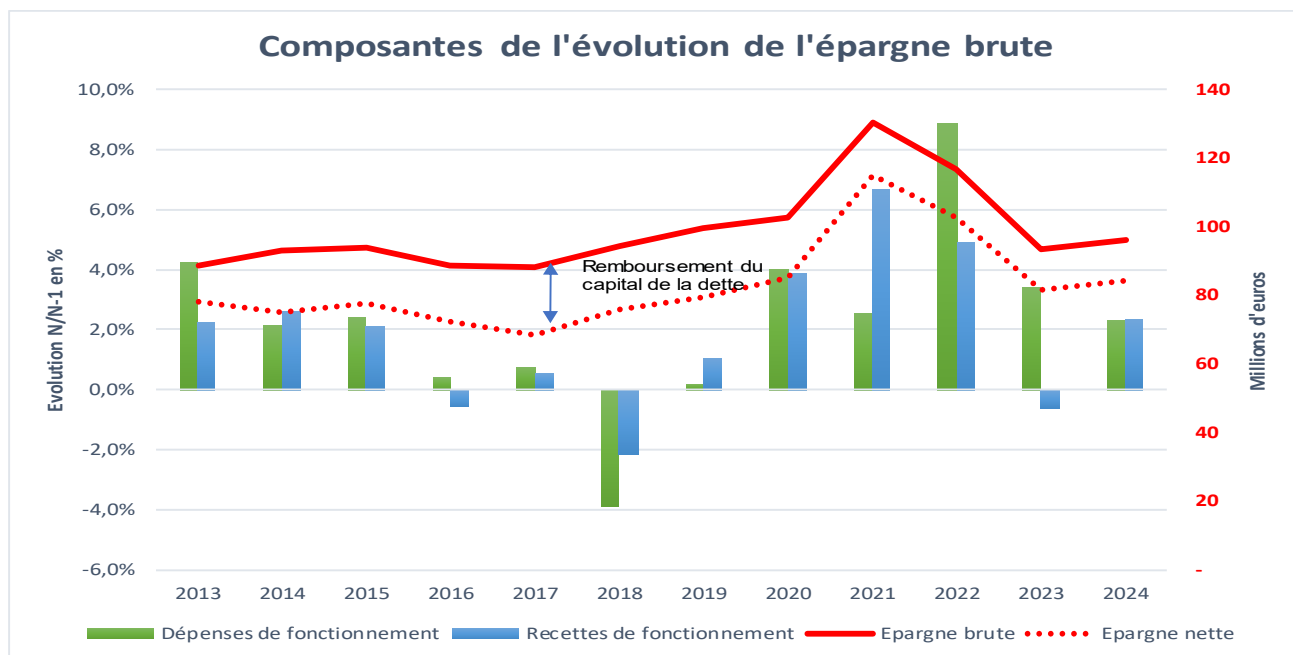
PRF : produits réels de fonctionnement ; CRF : charges réelles de fonctionnement.

Fin 2023, la Drôme affiche une épargne brute supérieure à la moyenne de sa strate.

Toutefois, la conjonction du recul des recettes et de la hausse continue des dépenses de fonctionnement a entraîné un net recul de l'épargne brute (-22,9 M€ soit -20 %). Elle s'établit ainsi à 93,7 M€ en 2023 contre 116,6 M€ en 2022. Cette évolution doit nous inviter à la vigilance pour les années à venir.

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 16,6 %. Au regard des Départements de sa strate, la Drôme affiche un taux nettement au-dessus de la médiane qui s'établit à 10,5 %, à peine au-dessus du seuil d'alerte de 10 %.

Après déduction des remboursements du capital des emprunts (11,9 M€ en 2023, -14 % par rapport à 2022), l'épargne nette a reculé de 20 % pour s'établir à 81,8 M€ (-21 M€ par rapport à 2022). Elle ne permet de financer plus que la moitié des dépenses d'investissement (hors dette), contre plus de 70 % en 2022.

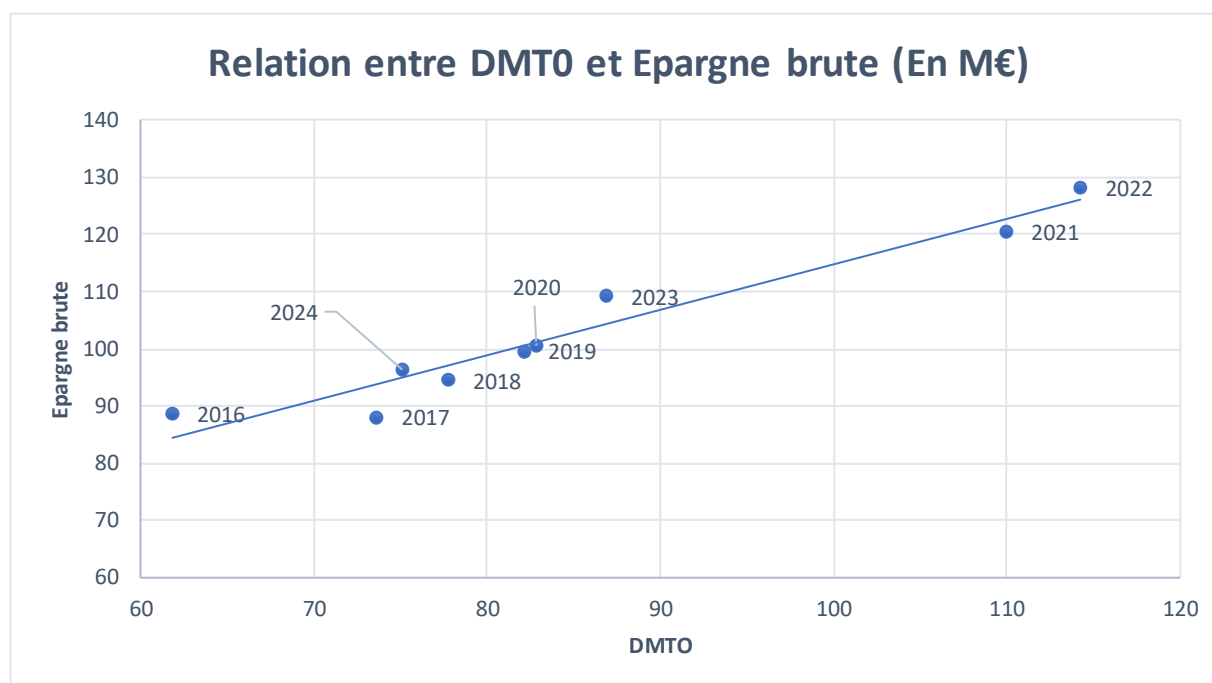


(Source : Département de la Drôme)

Pour 2024, l'épargne brute des Départements diminuerait de 31,8 % (source : la note de conjoncture de septembre 2024 de la Banque Postale) pour atteindre un plus bas historique.

Pour le Département de la Drôme, l'épargne brute et nette devraient progresser modérément en 2024. Toutefois cette évolution est un « trompe l'œil ». Elle s'explique par un différentiel très favorable des mises en réserve de DMTO (15 M€ de dépenses en moins en 2024 et 13 M€ de recettes en plus). Hors impact des opérations exceptionnelles (mise en réserve ou différentiel de provisions), l'épargne¹⁰ devrait baisser de plus de 22 %.

Le graphique ci-dessous fait ressortir clairement la corrélation entre l'évolution des DMTO et de l'autofinancement du Département de la Drôme de sorte que la stratégie du Département (maîtriser ses dépenses pour mettre en réserve les DMTO) s'est avérée pertinente.



(Source : Département de la Drôme)

Seule cette stratégie permettra de maintenir un niveau d'investissement élevé au bénéfice du territoire.

¹⁰On parle « d'épargne de gestion » qui intègre les dépenses et recettes de gestion courante.

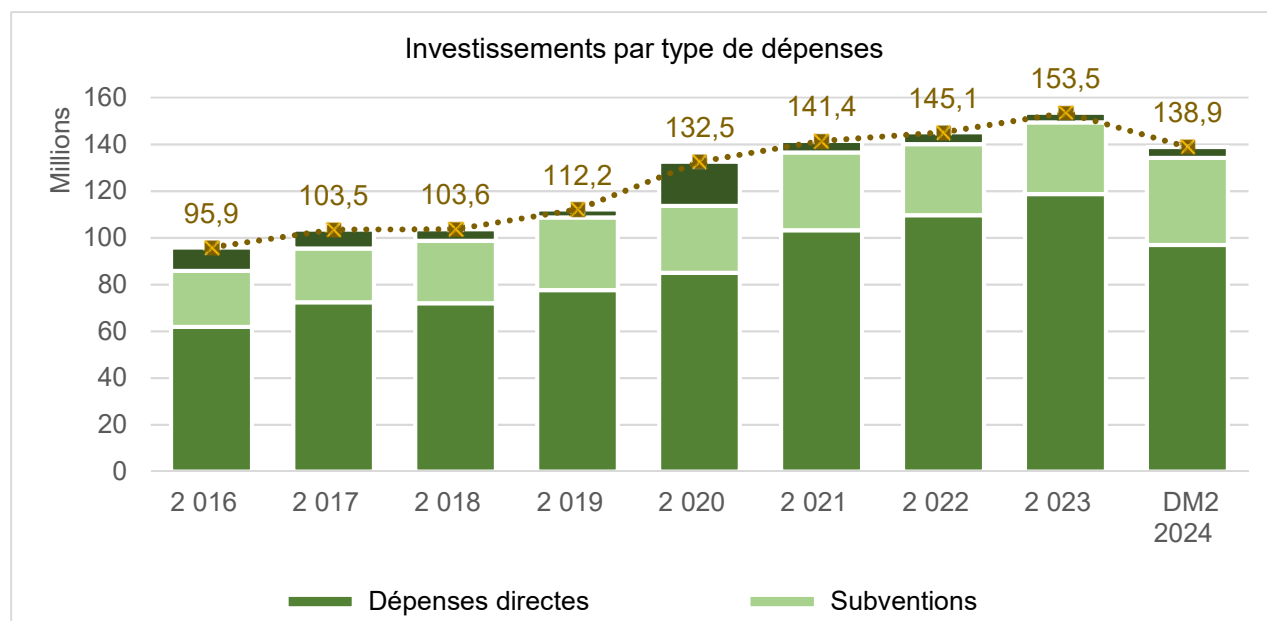
III.2 – Un PPI adapté aux besoins des Drômois

Aujourd'hui, l'ensemble des Départements est en difficulté pour équilibrer leur budget. Malgré ce contexte, le Département de la Drôme confirme sa volonté de continuer à investir sur le territoire drômois.

En 2023, les dépenses d'investissement hors dette atteignent un niveau record de plus de 153 M€, soit un niveau d'évolution de +5,8 % par rapport à l'année 2022. En volume, la progression entre les années 2017 et 2023 est de +60 %.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette devraient atteindre 140,5 M€ en 2024 conformément à notre trajectoire qui perçoit, après une hausse régulière de nos dépenses, une diminution progressive en phase avec le calendrier de réalisation des projets.

La dynamique d'investissement porte sur les dépenses directes d'équipement mais également sur les aides accordées aux partenaires départementaux dont font partie notamment les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).



(Source : Département de la Drôme – Décembre 2024)

Cette montée en charge des investissements ces dernières années est en complète corrélation avec le plan pluriannuel d'investissement.

Le Département comptabilise après le vote de la Décision Modificative 2024 près de 545 M€ d'investissements votés à mettre en place sur les années à venir dans les différents cantons de la Drôme. La classification par politique est la suivante :

En millions d'€	Total
Action Sociale Insertion	46,077
Attractivité éco territoires	30,277
Autonomie	7,741
Culture	25,920
Education Jeunesse	61,428
Environnement	32,101
Logement	28,133
Moyens généraux	24,161
Numérique	8,383
Petite enf, enfance, parentalité	2,178
Routes et déplacements	215,861
Santé	0,161
Soutien fin. aux collectivités	61,699
Sport	0,417
Total	544,537

(Source : Département de la Drôme – Décembre 2024 après vote de la DM)

Ces enveloppes votées restant à financer sont réparties de la façon suivante :

- 67 % concernent des dépenses directes d'équipement,
- 30 % des subventions d'équipement versées,
- et 3 % d'autres investissements (*opérations pour le compte de tiers*).

De nombreux projets d'investissement prennent en considération le plan de transition énergétique.

Sur le secteur environnemental, le Département a réalisé son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et s'est engagé dans un plan de transition actant une démarche de décarbonation des activités pour les trois prochaines années. Le développement du photovoltaïque est lancé sur plusieurs sites départementaux et des travaux de rénovation énergétique sont en cours afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments.

De nombreuses opérations sont en cours de déploiement ou vont être lancées sur les années à venir : la déviation de Suze la Rousse, la remise en état de la chaussée à Lus la Croix Haute, la réparation du pont suspendu sur l'Isère à Eymeux, les calibrages de chaussées...

Le Département accompagne les établissements publics de coopération intercommunale dans l'élaboration des schémas directeurs cyclables afin de prioriser et structurer les itinéraires pour le vélo.

De nouvelles infrastructures sont programmées comme la création d'un échangeur sur la Lacroix à Montélimar, la première tranche de la déviation Livron-Loriol, l'aménagement des échangeurs nord de l'A7 et la finalisation de l'opération au carrefour des Couleures.

La mise en valeur touristique des routes départementales se poursuit dans le cadre du programme d'aménagement des Sublimes Routes. Dans le cadre de la priorisation des programmes d'investissement, au regard des réalisations concrétisées (Belvédères du Col de la Bataille), les projets d'aménagement du Claps (1,5 M€) et du Pont du Tram (1,725 M€) seront prioritaires. D'autres seront différés comme l'aménagement de l'ancien tunnel du Col de Rousset notamment.

En ce qui concerne l'éducation, les travaux se poursuivent pour le collège départemental de Suze la Rousse qui sera livré au premier semestre. Les études de programmation du futur gymnase devraient permettre une mise en travaux de l'équipement en 2027. Par ailleurs seront poursuivies les études visant à la restructuration et végétalisation de la cour des collèges Monod (Montélimar) et du collège de l'Europe (Bourg-de-Péage). Le coût global de chaque opération est compris entre 14 et 15 M€.

Sur le plan des investissements en lien avec l'action sociale départementale, les travaux concernant le réaménagement de la Maison des enfants de Bourg-Lès-Valence seront lancés cette année.

Concernant l'offre culturelle, des études sont engagées pour désigner le maître d'œuvre du futur Musée de la résistance de Vassieux-en-Vercors. L'objectif est d'augmenter les surfaces actuelles avec une extension pour conforter les objectifs éducatifs du musée.

D'autre part, le Département réalise actuellement d'autres travaux en collaboration avec l'EPCC des Châteaux de la Drôme pour définir un schéma directeur qui précise les priorités d'investissement à venir des Châteaux de Grignan, Suze la Rousse et Montélimar. Il renforce par la même occasion la réflexion sur l'attractivité des châteaux. A court terme, sont notamment prévus à Grignan la rénovation des remparts (travaux en 2025), à Montélimar des opérations de mise en sécurité et d'accessibilité (travaux en 2025 et 2026) et à Suze les travaux de mise en sécurité.

Le classement 2023 des Départements de la strate 500.000 et 999.999 habitants conforte la Drôme au troisième rang¹¹ pour les dépenses d'investissements hors remboursement de dette en euros par habitant (288,36 € par habitant), soit un niveau bien au-delà de la moyenne de la strate

III.3 – Le Département, acteur des transitions

Conformément à la réglementation, le Département va adopter en 2025 un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Cet outil permettra de structurer la démarche d'achat responsable déjà engagée depuis plusieurs années par le Département (*notamment pour la restauration scolaire, la réduction des gaz à effet de serre, la mise en place de clauses d'insertion...*). Il s'agit donc de faire de la commande publique, à travers notamment les achats d'investissement, un levier en faveur des transitions sociales, économiques et écologiques dont les objectifs et les résultats seront mesurés par des indicateurs de performance.

Chef de file en matière de sports de nature, le Département a adopté un nouveau schéma directeur des sports de nature (2023-2033). Il sera mis en œuvre sur les 10 prochaines années avec des objectifs majeurs tels que l'accompagnement des acteurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux évolutions climatiques, la sensibilisation de tous les pratiquant et acteurs, la préservation des milieux naturels ou encore le développement d'offres de proximité pour limiter l'impact des déplacements.

Avec l'adoption de son nouveau schéma directeur « Biodiversité, Paysages et ENS » pour les 10 années à venir, le Département se positionne comme principal acteur du territoire en la matière. Au prisme du changement climatique, cette nouvelle feuille de route vise à consolider le socle de connaissances afin de mieux orienter les actions et anticiper les évolutions, préserver et protéger les espaces naturels et le paysage, développer l'éducation et la sensibilisation des publics, enfin, mettre en œuvre une gouvernance partagée et coordonnée entre toutes les parties prenantes du territoire.

Par ailleurs, les principaux ENS gérés par le Département sont pilotés par des plans de gestions couvrant une période de 10 ans, après une phase de révision collaborative avec les acteurs locaux concernés. Ces plans de gestion fixent les principales orientations spécifiques à chacun des ENS départementaux.

Engagé dans une démarche de décarbonation de ses activités, le Département continue de mettre en œuvre de façon coordonnée et transversale nombre d'actions au sein de toutes ses directions :

- Le Département continue ses efforts en utilisant davantage d'enrobés tièdes ou à froid, matériaux moins émissifs. Le parc de véhicules poursuit également la réduction de son empreinte avec un renouvellement des véhicules vers des modèles moins émissifs. Par ailleurs, le programme « *Tous à vélo aux collèges* » se poursuit avec l'engagement de 26 établissements qui visent à favoriser et développer les déplacements à vélo ;
- Un plan de replantation d'arbres « 2 arbres pour 1 » présenté à la séance plénière du 17 février 2025 vise tout particulièrement le bord des routes départementales et en particulier le remplacement des arbres malades ;
- Des travaux d'amélioration thermique sont toujours réalisés au sein de bâtiments départementaux et une part de l'électricité consommée sera directement produite sur site grâce au déploiement progressif d'environ 16000 m² de modules photovoltaïques ;
- Le programme de désimperméabilisation et de revégétalisation des cours de collège se poursuit en 2025 au collège Daniel FAUCHER à Loriol sur Drôme ;

¹¹ Derrière la Haute Savoie et la Charente Maritime.

- Le volet informatique n'est pas en reste avec une politique d'allongement de la durée de vie des équipements et une politique achats qui permet de séparer les acquisitions d'équipements pour une gestion des attributions et des stocks au plus juste ;
- Après une première vague d'actions de sensibilisations proposées aux agents en 2024 (*Fresque de climat et Fresque de l'eau, collecte d'équipements numériques usagés, challenge mobilité, conférence sur le changement climatique, jeu/quizz sur l'alimentation durable...*), celles-ci vont s'intensifier et se diversifier en 2025 pour permettre aux agents volontaires de monter en connaissances sur tous les enjeux de la transition écologique. Certains se mobiliseront davantage en se formant à l'animation d'ateliers « *la Fresque du climat* » qui continueront donc d'être déployés.

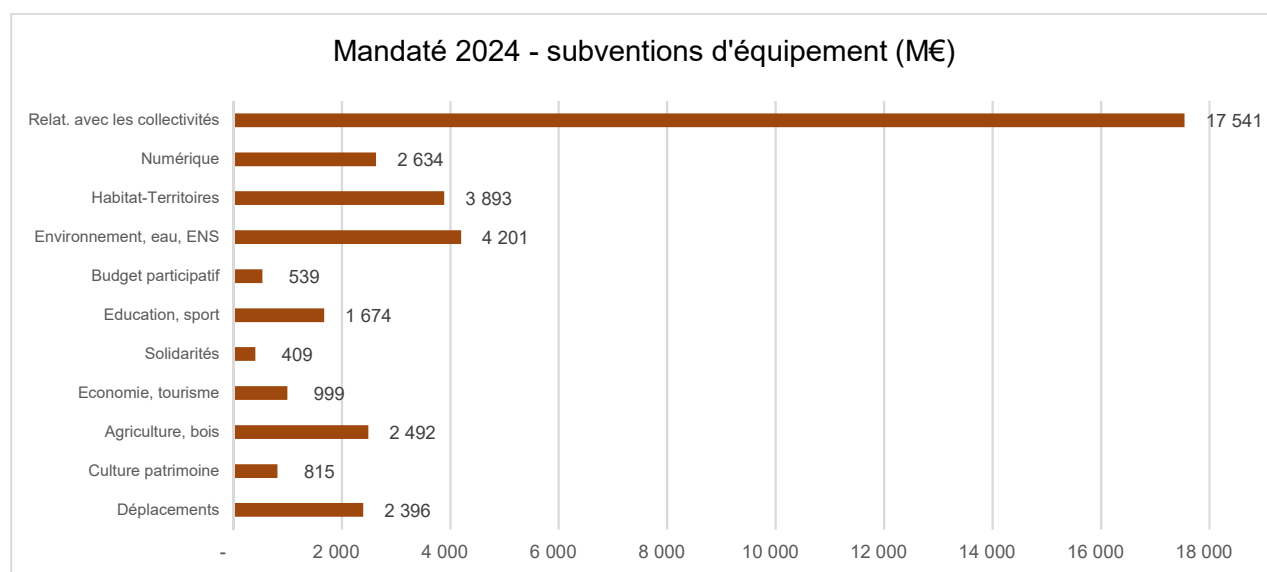
Dans le cadre du Projet d'administration et du Plan de transition, le Département vise à ce que « 100 % des Directions soient engagées dans un Plan de sobriété ». Il a été retenu d'engager des actions autour de la sobriété en termes d'énergie, de numérique, de la ressource en eau, de mobilité, d'utilisation des ressources et de réduction des déchets. Ces actions devront être accessibles et réalisables par la majorité des 2 800 agents du Département et seront proposées et validées par un panel d'entre eux, issus de toutes les Directions.

III.4 – Le Département, toujours le premier partenaire des territoires

La solidarité territoriale fait partie des priorités fixées par l'Assemblée départementale dans son plan de mandat 2022-2028. Le Département restera en 2025 toujours le premier partenaire des territoires. Les communes et leurs groupements sont accompagnés par le Département dans leurs projets d'investissements, l'objectif étant d'améliorer le cadre de vie des drômois, préserver les services publics et leurs équipements en soutenant l'activité économique et en contribuant au maintien de l'emploi sur le territoire.

Le niveau des subventions d'équipement en 2024 atteindra 37,6 M€ (voir répartition ci-dessous) soit une hausse très sensible (+22,4%) après 30,7 M€ en 2023, 30,4 M€ en 2022 et 33,3 M€ en 2021.

Par ailleurs, l'année 2025 verra la fin des contributions annuelles du Département (2,5 M€) au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique, portant la participation totale de la Drôme à 25 M€. La fin de l'année viendra clore la phase de déploiement de la fibre optique pour 97% du territoire couvert par le réseau d'initiative publique, ADN s'étant engagé récemment sur le 100% fibre sans solliciter davantage les collectivités.



(Source : Département de la Drôme)

Malgré les enjeux de priorisation des investissements, le Département entend sacraliser les aides qu'il verse aux communes et EPCI.

Investi de longue date dans la promotion des énergies renouvelables, le Département poursuit l'accompagnement des projets des communes, EPCI et bailleurs sociaux en faveur de la filière bois-énergie

et solaire thermique, à travers un règlement d'aides spécifiques. En 2024, 5 projets de chaufferies bois ont été soutenus pour une enveloppe de près de 290 000 € pour un investissement global de près de 940 000 €. Pour accompagner les porteurs de projets sur le territoire, le Département va poursuivre cette dynamique.

En matière d'accompagnement des collectivités, le Département a mis en place un bonus « grandes transitions »_adossé au règlement d'aides aux territoires drômois. Les premiers bonus ont été votés en 2023 et versés en 2024, pour soutenir et mettre en valeur 6 projets vertueux d'un point de vue environnemental (*désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école, travaux de rénovation énergétique, constructions intégrant des facteurs de sobriété énergétique et de la ressource en eau*).

Au titre de ses enveloppes « *Dotation de Solidarité Territoriale* » et « *Projets de Cohérence Territoriale* », le Département soutient les investissements publics locaux avec :

- Le maintien de ses participations aux projets portés par les communes et les EPCI ;
- Sa participation au financement des projets identifiés au volet territorial du CPER ;
- La mobilisation des fonds intempéries afin de répondre en urgence aux dégâts subis.

En matière d'habitat logement, le Département déploie son nouveau dispositif d'intervention (*DIH 2023-2028*) en soutenant financièrement les opérations « *aide à la pierre* » portées par les opérateurs de logement social et apporte un soutien majoré à DAH. Le dispositif alloue également des enveloppes aux EPCI qui peuvent orienter leur attribution en soutien aux projets jugés prioritaires de leur périmètre. Nos complémentarités avec les autres financeurs du logement seront clarifiées, notamment dans le soutien aux économies d'énergie déjà financées, par ailleurs, par l'Etat. Dans le cadre de l'aide à la personne, le Département poursuit son plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) jusqu'à fin 2025.

Le nouveau règlement d'aide départemental dans le domaine de l'Eau et de l'assainissement, approuvé en 2023 se poursuit en 2025. Il permet d'accompagner les priorités du territoire, de contribuer à la préservation et à une gestion économe de la ressource en eau. Des subventions départementales sont accordées pour l'assainissement des collectivités, pour l'amélioration de la gestion des cours d'eau. Toutefois, il convient de prendre en compte la présence des syndicats de rivière qui existent depuis plusieurs mandats et se sont progressivement structurés. Parallèlement, de plus en plus d'EPCI disposent désormais des ressources et d'ingénierie capables de prendre le relai du Département en matière de conduite d'opérations. Cette phase de structuration étant désormais très engagée, le Département entend ne plus se substituer aux maîtres d'ouvrages. Il reverra aussi son règlement de soutien à l'entretien des rivières.

Emploi et solidarités

Le Département soutient les entreprises qui investissent pour favoriser l'emploi et le « *Fabriqué en Drôme* ». Il s'appuie notamment sur des dispositifs d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise par le biais de subventions en contre partie de la création d'emplois. Il accompagne également les EPCI pour le réaménagement et la requalification de Zones d'Activités.

Dans le domaine agricole, il poursuit ses aides directes pour les investissements des exploitations drômoises afin d'améliorer leur compétitivité et leur adaptation au changement climatique.

Pour gérer durablement la forêt drômoise et bâtir la ressource forestière de demain, le Département soutient l'investissement et le développement des entreprises de la filière bois. Son rôle d'investisseur pour « *l'emploi d'abord* » est confirmé avec une mobilisation et des subventions d'investissement apportées aux collectivités et partenaires qui ont un effet levier sur l'emploi local.

Le Département soutient également les projets de rénovation et de reconstruction d'établissements pour personnes âgées, personnes en situation de handicap, et du secteur de la protection de l'enfance. Pour cela, un plan d'investissement de 27 M€ a été établi par le Département sur 10 ans.

Culture et patrimoine

En matière de culture, le Département soutient les associations et établissements d'enseignement culturel du territoire en apportant son concours à leur fonctionnement comme à leurs investissements. Il favorise notamment l'acquisition de matériel ou d'équipements culturels. Son soutien au cinéma d'animation, filière d'excellence drômoise, ne se dément pas et sera maintenu. La vitalité culturelle des territoires est également accompagnée vigoureusement par le subventionnement des festivals et évènements culturels.

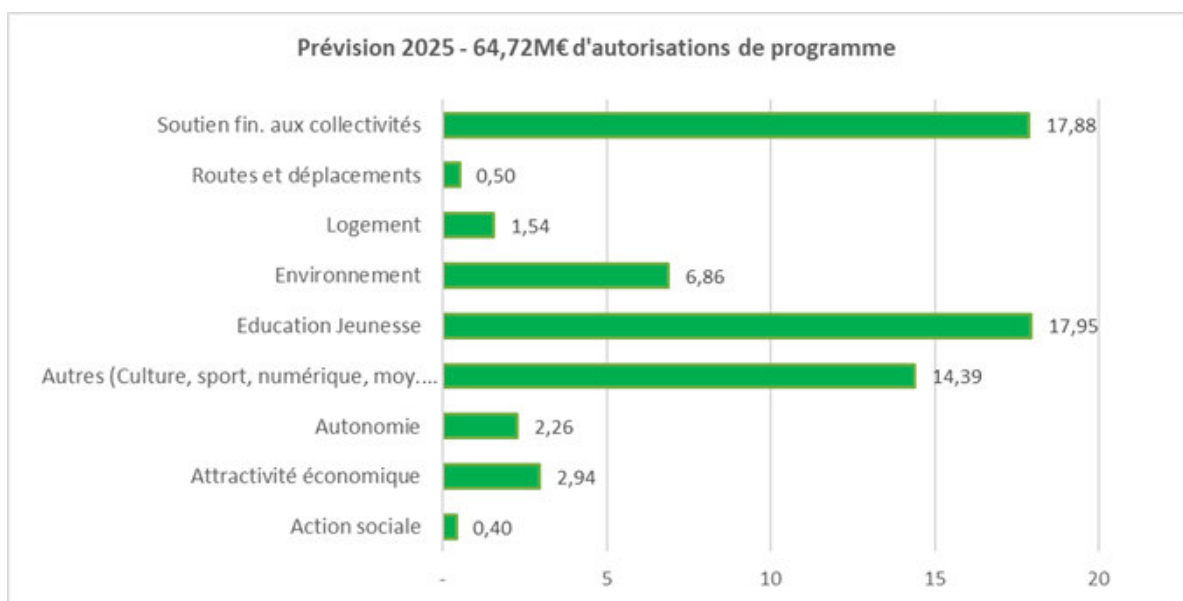
L'engagement du Département se traduit aussi par la gestion dynamique des 5 médiathèques départementales, qui contribuent à un accès toujours plus facile à la culture pour tous les drômois, au travers d'une offre d'ouvrage toujours aussi importante mais également du développement d'une offre numérique de plus en plus riche. Une participation complémentaire des communes et EPCI sera sollicitée de ces derniers. Le Département continuera malgré tout à assurer près des 2/3 du coût de fonctionnement des médiathèques.

Le devoir de mémoire constitue un axe fort de l'action culturelle du Département. Un ambitieux programme d'investissement permettant la rénovation et le développement du Musée de la Résistance de Vassieux-en-Vercors, propriété du Département, en fera un des lieux de référence retraçant cet épisode très marquant de notre histoire.

Dans le domaine du patrimoine, le Département s'engage auprès des propriétaires publics et privés, détenteurs de patrimoine protégés ou non, pour assurer la conservation de nos richesses drômoises. Son intervention, souvent couplée à celles de nos partenaires, sera maintenue pour poursuivre cet effort de préservation et de sauvegarde de notre passé.

De cette perspective d'élaboration du plan pluriannuel d'investissement, le Département prévoit de cibler ses investissements selon les priorités du plan de mandat 2022-2028 tout en maintenant le versement de subventions d'investissement aux partenaires et aux associations.

De nouvelles autorisations de programme devraient être proposées au vote lors de la Séance du Budget primitif 2025 en plus des 38,9 M€ votées par anticipation lors de la séance du 9 décembre 2024.



(Source : Département de la Drôme)

L'estimation approximative des autorisations de programme serait d'environ 65 M€ notamment pour les collèges (réhabilitations qualité de l'air intérieure).

Plus de 17 M€ devraient être alloués pour le soutien financier aux collectivités et 8M€ sur les secteurs de l'environnement, de la gestion de l'eau et des espaces naturels sensibles.

Des subventions d'investissement sont prévues pour plus de 2 M€ sur le secteur de l'autonomie pour les structures hébergeant des personnes âgées et adultes handicapés.

Pour le patrimoine culturel du Département, il est prévu une nouvelle autorisation de programme pour le Musée de Vassieux-en-Vercors.

Dans le cadre de la prospective globale, le niveau d'investissement prévisionnel pour les années futures, en intégrant les projets votés et les nouveaux projets en cours d'étude, serait de plus de 800 M€ sur le mandat.

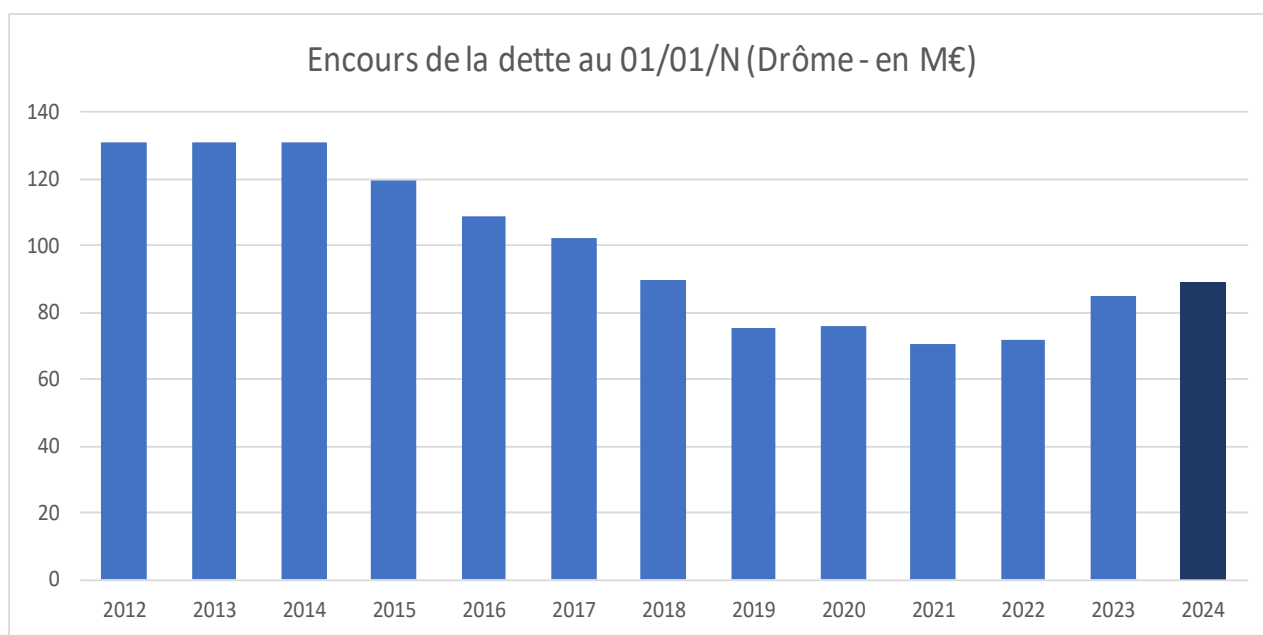
Après un pic de dépenses en 2023 (153,3 M€), le niveau de dépense devrait en fin de période revenir à un niveau proche de la moyenne par habitant des Départements de la strate démographique de la Drôme, la seconde partie du mandat étant consacrée à la réalisation des grosses opérations engagées dès 2021.

III.5 – Une dette sécurisée pour préserver un endettement soutenable et responsable

Après une baisse jusqu'en 2022, l'endettement de la Drôme s'accroît pour accompagner la politique volontariste d'investissement.

En 2023, la baisse de l'autofinancement et le niveau record d'investissement contraint le Département à recourir à l'emprunt et se réendetter de 13,5 M€.

Pour 2024, l'autofinancement reste stable et l'investissement reste soutenu, le besoin d'emprunt est moins important, le Département a titré pour 16 M€ d'emprunt et remboursé 12 M€ de capital, générant une progression de la dette de 4 M€ qui s'élève au 01/01/2025 à 88,9 M€.

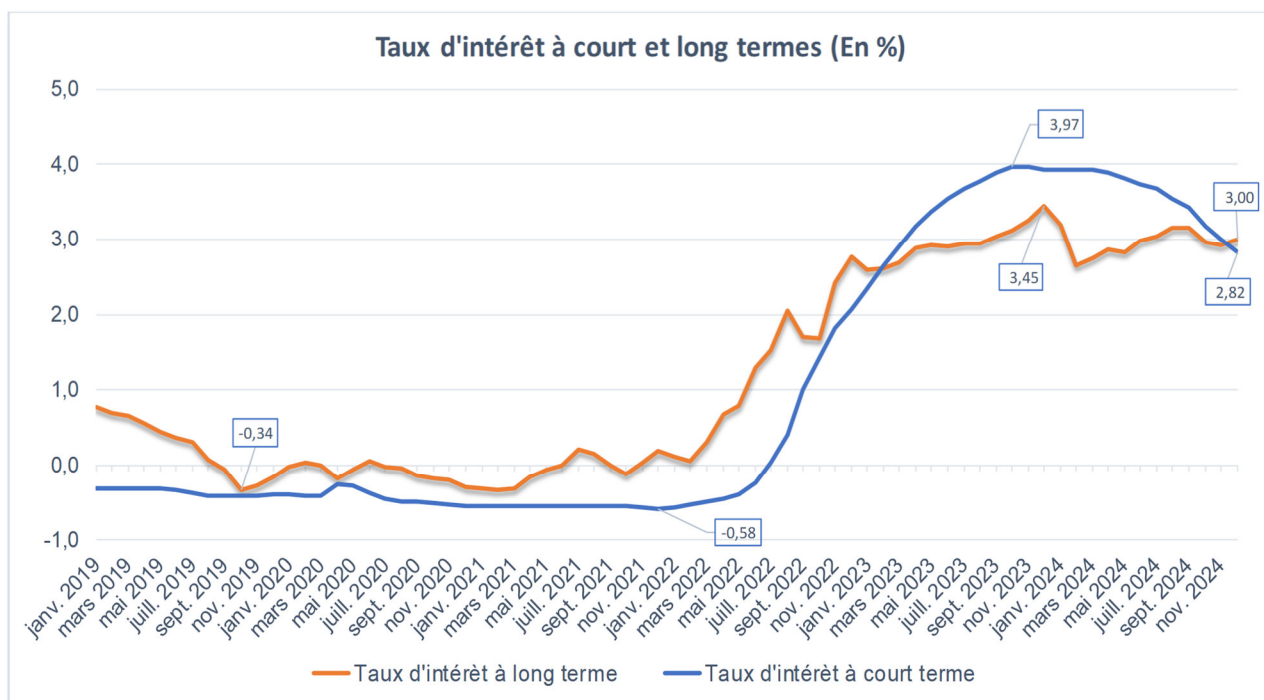


(Source : Département de la Drôme)

Intérêts de la dette

Les intérêts de la dette devraient enregistrer en 2025 une progression sensible liée à la fois au réendettement du Département et à la remontée des taux.

Après plusieurs années de taux bas, même négatifs pour les taux moyens et courts termes, l'année 2022 a été marquée par un retour à la normalisation de la politique monétaire de la *Banque Centrale Européenne* avec une remontée progressive des taux pour lutter contre l'inflation, politique qui s'est poursuivie en 2023.



(Source : OCDE)

En 2022, le taux moyen des crédits long terme sont passés de 0,62 % à 2,07 %. En 2023, la croissance est encore plus forte pour atteindre 3,79 %, soit un taux moyen multiplié par 6 en 2 ans. (Source : Finance Active).

En 2024, la BCE a procédé à quatre baisses de taux directeurs de 25 points de base, pour ramener le taux de dépôt à un niveau de 3 %. Cette réduction politique des taux directeurs devrait se poursuivre en 2025 pour 2 raisons majeures : une lutte contre l'inflation efficace d'une part et les perspectives de faible croissance en Europe d'autre part.

Si les taux monétaires (*taux à court terme*) dépendent directement des taux directeurs de la BCE, en revanche les taux long terme, qui financent une grande partie de la dette des ménages et des collectivités, dépendent d'autres critères, comme la situation économique du pays et notamment le niveau de son endettement et de ses déficits publics.

Le niveau d'endettement de la France a conduit à une première dégradation de sa note par Standard & Poor's de AA à AA- en mai 2024 puis par Moody's en décembre. L'écart de niveau de taux d'intérêt entre l'Allemagne et la France - le *spread* - s'est fortement accru, amplifié par l'instabilité politique, renchérissant le coût des taux longs français.

Ainsi les taux fixes à 15 ans proposés aux collectivités n'ont pratiquement pas baissé en 2024 malgré la baisse des taux directeurs de la BCE.

De plus, les marges bancaires sont en hausse régulière depuis 2022 et viennent également renchérir le coût des emprunts.

Ces marges bancaires tiennent compte de la situation financière de la collectivité. A noter que la qualité de signature du Département de la Drôme est bonne au regard de ses principaux agrégats financiers (*niveau d'autofinancement qui reste élevé et faible endettement*) ce qui lui permet de bénéficier des meilleurs taux.

Le Département a amorcé un cycle de ré-endettement à partir de 2021, notamment en raison du niveau élevé de ses investissements, ce ré-endettement se poursuit en 2024 (*accroissement de la dette de 4 M€ et +4,7 %*). Il a un impact différent sur les frais financiers d'une année sur l'autre :

- En 2023, ni le ré-endettement, ni la remontée des taux n'ont eu d'impact sur les frais financiers du Département, puisqu'ils diminuent de près de 18 %. Ils passent de 0,69 M€ à 0,57 M€. Les titres d'emprunt de l'année sont généralement émis en fin d'année et n'ont pratiquement pas d'impact sur les charges financières de l'année en cours.

Par ailleurs le Département dispose également d'une part importante de produits revolving (*emprunts pouvant être remboursés temporairement en cas d'excédents de trésorerie et sur lesquels aucun intérêt n'est alors payé*) qui sont peu mobilisés dans l'année et qui génèrent donc peu de charges d'intérêts.

- En revanche, en 2024, les frais financiers de la Collectivité sont impactés à la fois par le réendettement du Département et le niveau haut des taux d'intérêt. Ils devraient passer de 0,6 M€ à 0,8 M€.
- En 2025, pour les mêmes raisons le montant des frais financiers devrait continuer à augmenter et s'établir au-delà de 1 M€.
- La baisse des taux directeurs de la BCE attendue en 2025 n'aura un réel impact sur les charges financières de la collectivité qu'à partir de 2026.

Structure de la dette

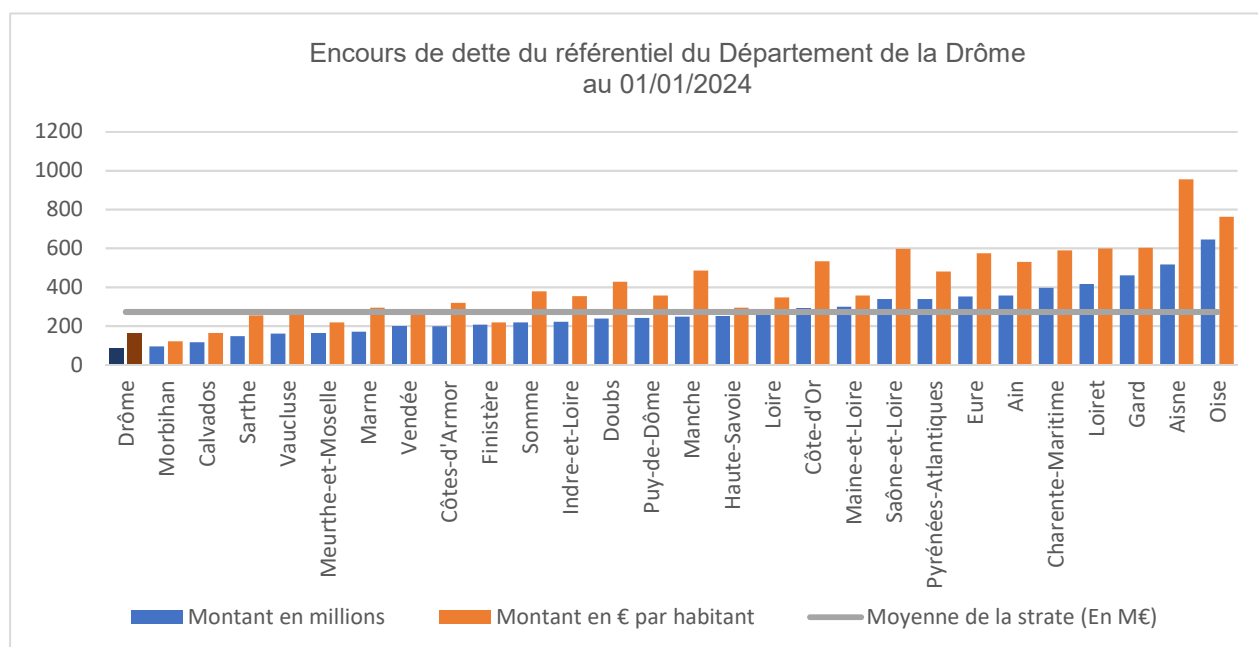
La gestion de la dette du Département est fortement sécurisée sur la base d'une stratégie claire.

Une dette sécurisée

La sécurisation de la dette se retrouve à deux niveaux, le faible endettement de la Collectivité et la faible exposition de l'encours au risque de taux.

Au 01/01/2024, le Département de la Drôme était le 11ème département métropolitain le moins endetté de France en volume avec un encours de 84,92 M€. Ramené à la population, il est désormais le 6ème Département le moins endetté avec un montant de 163€/habitant, ratio établi sur la population municipale et 160 € sur la population totale.

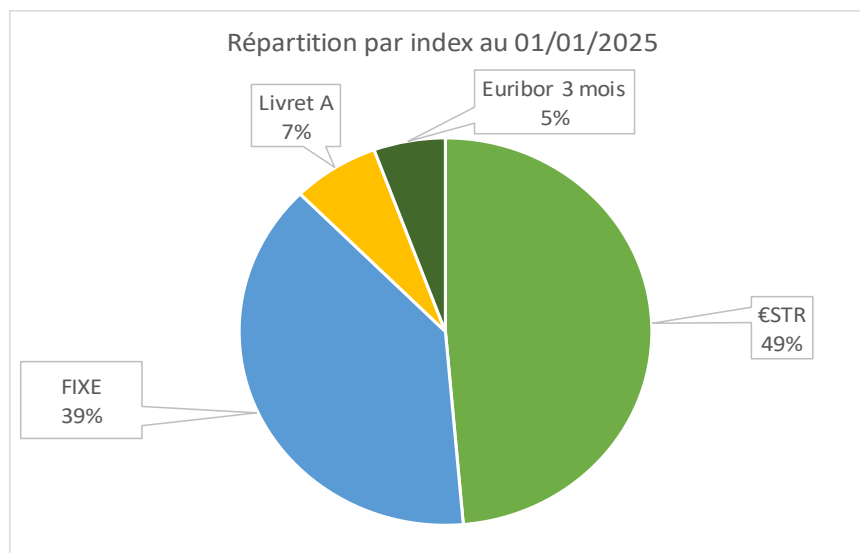
La moyenne de la strate par habitant (population municipale) ressort à 398€/habitant et 486€/habitant pour la moyenne nationale. Le Département est donc 2,4 fois moins endetté que les Départements de sa strate et 3 fois moins que la moyenne des Départements.



(Source : Département de la Drôme)

Au 01/01/2025, l'encours de dette du Département s'élèverait autour de 89 M€.

Cet encours est complètement sécurisé, il est intégralement classé parmi les produits présentant le plus faible niveau de risque (1A) selon la charte « Gissler ». Aucun emprunt toxique ne la compose.



(Source : Département de la Drôme)

Au 01/01/2025, la part des taux fixes devrait légèrement progresser passant de 38 % au 01/01/2024, à 39 %.

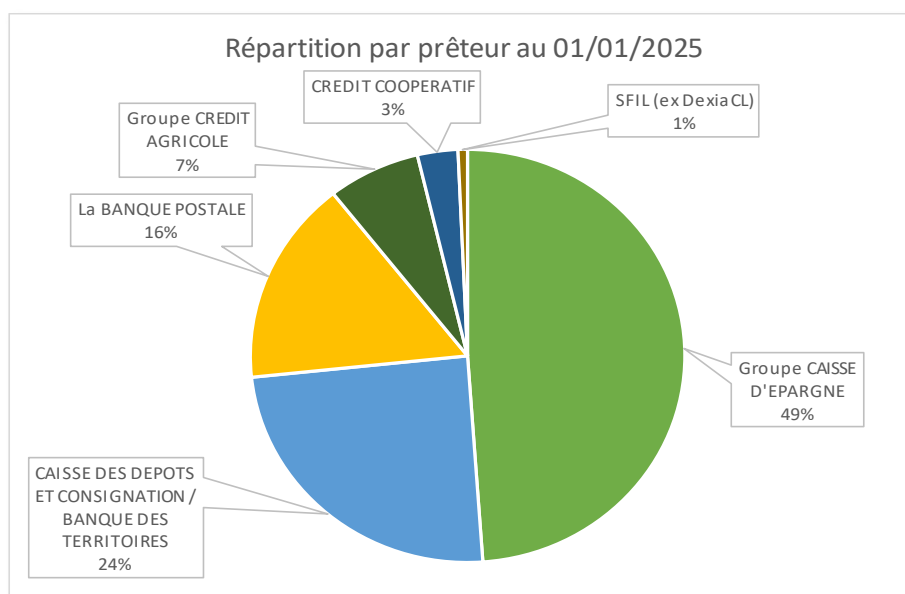
Cette part prépondérante des taux variables doit être relativisée car elle est peu soumise aux risques de taux.

En effet, sur les 54,3 M€ (61%) de l'encours à taux variables, 42 M€ ne portent aucun risque de taux. Il s'agit de contrats revolving (*contrats bancaires disposant d'une option de tirage / remboursement au même titre qu'une ligne de trésorerie. Il permet à la collectivité de réaliser des mouvements selon le niveau de sa trésorerie*), qui ne sont mobilisés que quelques jours dans l'année en raison des excédents de trésorerie journaliers du Département. Lorsque ces prêts sont remboursés, la Collectivité ne paie qu'une commission de non utilisation, qui varie entre 0,05 % et 0,2 % de l'encours non mobilisé.

Ainsi, le risque de taux ne porte que sur 12,3 M€ dont 6 M€ sont indexés sur le livret A (*taux réglementé à 3 % au 01/08/2024 qui devrait passer à 2,5 % au 01/02/2025*) et 6,3 M€ indexés sur l'€STR (*taux au jour le jour à 2,92 % au 09/01/2025*).

Quant aux prêteurs, l'encours de dette du Département comprend 23 contrats pour 7 établissements.

Le poids de la Caisse d'Epargne et de la Banque des Territoires tend à s'accroître dans l'encours de dette du Département.



(Source : Département de la Drôme)

Cette part prépondérante de la Caisse d'Épargne s'explique. C'est le seul établissement bancaire qui propose des contrats avec des phases de mobilisation revolving longue (+ de 3 ans) et des phases de consolidation courtes (2 à 5 ans). La durée de vie de ces contrats est donc très courte, l'intégralité de l'encours de ces contrats sera remboursée en 2030.

Concernant la Banque des Territoires, elle offre des prêts à taux ou marge bonifiés en fonction des domaines qu'elle entend soutenir. C'est ainsi que le Département a signé en 2023 un contrat de 12 M€ pour financer des travaux de rénovation énergétique avec comme indexation Livret A +0,4 %¹².

De même, le Département a signé 2 prêts « intracting » en 2024 pour un montant total de 9 M€ auprès de la Banque des Territoires.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette, qui comprend le remboursement du capital et des intérêts, augmente en 2025, après plusieurs années de réduction. De 2019 à 2024, elle passe de 21,4 M€ à 12,5 M€.

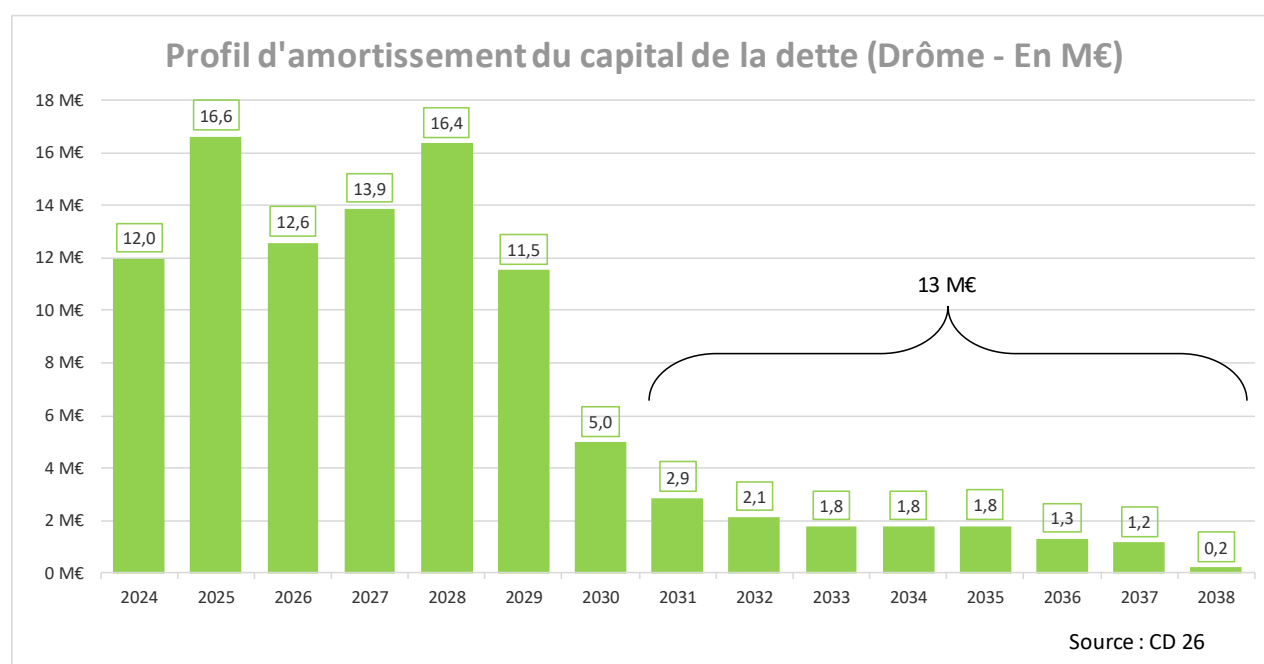
En 2024, elle s'élève à 12,9 M€, soit une très légère progression par rapport à 2023, le remboursement du capital reste stable, ce sont les charges d'intérêts qui expliquent la progression.

Pour 2025, l'annuité progresse fortement, partiellement en fonction du ré-endettement du Département mais surtout par le remboursement in fine (*remboursement en une seule fois du capital au terme du contrat*) de 4,5 M€. Elle est estimée à 18 M€, avec 16,6 M€ de remboursement de capital et 1,3 M€ de charges d'intérêts.

Le tableau du profil d'amortissement de la dette du Département ci-dessous montre :

- Que la durée de vie résiduelle moyenne de la dette est particulièrement courte, 4,5 années, en raison d'amortissement rapide du capital jusqu'en 2029.
- Compte tenu des emprunts nouveaux de 2023 et 2024, le capital restant dû à compter du 01/01/2032 n'est plus que de 10,1 M€.
- Le pic d'amortissement de 2028 de 16,4 M€ est lié à l'arrivée à échéance d'un prêt in fine de 1,6 M€ et de forts remboursements (11 M€) sur les contrats revolving de la Caisse d'Épargne.

Ce profil d'amortissement du capital tient compte des emprunts contractés en 2023 et 2024 au 31 décembre 2024 mais n'intègre pas une prévision sur les futurs emprunts à contracter.



¹² les financements traditionnels sur Livret A se font avec des marges supérieures à 100 points de base

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond à la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de la dette avec la totalité de son épargne brute. Malgré une hausse en 2023 et 2024, elle reste particulièrement faible, à 0,8 année en 2023 et 0,9 année en 2024, soit 11 mois. Le Département pourrait ainsi rembourser en moins d'un an l'intégralité de sa dette s'il affectait en priorité son autofinancement à son désendettement.

En comparaison des Départements, la Drôme a l'un des délais les plus courts pour théoriquement rembourser sa dette. Ainsi, la moyenne des Départements métropolitains s'établit-elle à 4,5 années fin 2023. La Drôme est le 4^{ème} Département présentant le délai le plus court de métropole. Au regard des Départements de sa strate, la Drôme affiche la meilleure capacité de désendettement.

Pour 2025, l'autofinancement devrait se contracter et la dette du Département devrait continuer de croître pour financer les gros investissements programmés. Cela devrait engendrer une capacité de désendettement supérieure à l'année.

Le taux d'endettement 2023 (*encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement*) connaît une progression passant de 10,9 % en 2022, à 12,9 %, mais reste bien inférieur à la moyenne nationale (43,4 %) comme de sa strate (39,1 %).

Pour 2024, le taux d'endettement du Département devrait rester proche de 13 %.

Stratégie de dette

La stratégie du Département de gestion de la dette repose sur des principes de prudence tout en tenant compte de l'évolution des marchés financiers.

Le Département a défini ses grands principes stratégiques en matière de gestion de dette dans la délibération du 1^{er} juillet 2021 de l'Assemblée donnant délégation à la Présidente pour contracter les emprunts.

Les principes stratégiques de gestion de dette restent les suivants :

- Pas de recours à des emprunts structurés.
- Recherche d'un équilibre taux fixe/taux variable, qui permet de profiter des taux courts, tout en maintenant un bon niveau de sécurité en taux fixes.
- Privilégier en taux variables les produits présentant un caractère « *revolving* » permettant d'ajuster la trésorerie, soit sur la durée totale de l'emprunt (*ce type de produits ont disparu depuis 5 ans*), soit sur la phase de mobilisation.
- Pas de recours aux lignes, ou billets de trésorerie, tant que le Département ne sera pas plus endetté et ne sollicitera pas plus sa trésorerie.
- Pas de recours aux emprunts obligataires à court terme, le faible volume d'emprunts de ces dernières années et la baisse des marges bancaires rendent ce financement moins intéressant, sans l'écartier définitivement.
- Recherche de prêts bonifiés CDC (*Caisse des Dépôts et Consignations*), *Banque Européenne d'Investissements...*.
- Mise en concurrence des prêteurs pour bénéficier des meilleures opportunités.
- Rencontre régulière avec les prêteurs traditionnels permettant de connaître l'état du marché et les nouveaux produits.

Des emprunts « verts »

Dans le cadre de la recherche de prêts bonifiés, le Département a contracté en 2024 deux prêts « *intracting* » avec la Banque des Territoires lui permettant de bénéficier d'un taux de 1,81 % sur 13 ans.

Le principe est simple : ce sont les économies d'énergie qui financent les intérêts des emprunts que nous devons souscrire pour réaliser nos travaux de rénovation énergétique. Ajoutons que les taux d'intérêt proposés sont très préférentiels. Plus le Département réalise des économies d'énergie, plus il bénéficie de conditions financières favorables. Ainsi, il s'agit d'une excellente opération pour le Département de la Drôme et pour l'environnement : une moindre consommation énergétique et des charges financières plus faibles.

Techniquement, l'Intracting est un dispositif financier qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires.

L'Intracting met l'accent sur les travaux permettant des économies à court et moyen terme, essentiellement sur des équipements et leur optimisation (*chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage ou régulation, etc*).

L'ensemble des études thermiques fournies par le Département de la Drôme, ont permis d'évaluer le montant de l'intracting à 9.008.652 € compte tenu d'économies annuelles estimées à 783.832 € (*coût électricité du 1^{er} février 2024 à 0,2516 le kwh*).

2 prêts ont été signés, un prêt de 4.742.666 € et un second de 4.265.986 €.

Ils permettent de disposer d'un taux préférentiel déconnecté des taux de marché, et rééquilibrer la répartition taux fixes et taux variables de notre encours de dette.

La dette départementale est aujourd'hui maîtrisée et permet de disposer d'une visibilité suffisante pour ne pas réduire drastiquement nos projets d'investissement. Mais, outre son montant, sa soutenabilité dépend du Département à dégager des marges de manœuvre suffisantes c'est à dire conserver une épargne de bon niveau.



Le présent rapport sur les orientations budgétaires permet d'attester de la solidité financière du Département de la Drôme. Cette solidité se caractérise notamment par :

- Un niveau d'investissement très élevé associé à un niveau d'endettement faible
- Une gestion prudentielle qui a permis de mettre en partie en réserve les recettes de DMTO plutôt que de s'adonner à une gestion financière de court terme faite d'engagements inconsidérés et non pérennes.

Incontestablement, cette gestion permet de rester maître de nos choix alors que s'annoncent des restrictions financières venues de l'Etat que la raison nous pousse à considérer dans la durée. Notre capacité à anticiper a démontré tout son intérêt.

C'est cette capacité dont il nous faudra faire preuve pour ne pas être confrontés demain à des choix immédiats qui bouleverseront nos partenaires, nos usagers ou encore nos collaborateurs dans la mesure où ils n'auront pas été réfléchis, expliqués et accompagnés. D'autant que les décisions toujours très imprévisibles de l'Etat nous obligent à une vigilance de tous les instants.

LEXIQUE

ADF	A ssemblée des D épartements de France
ADN	A rdèche D rôme N umérique
ADSL	A symmetric D igital S ubscriber L ine
AED	A ction E ducative à D omicile
AEMO	A ction E ducative en M ilieu O uvert
AIS	A llocation I ndividuelle de S olidarité
AP	A utorisation de P rogramme
APA	A llocation P ersonnalisée d' A utonomie
APUL	A dministration P ublique L ocale
ARDE	A gence R égionale de D éveloppement E conomique
ASV	A daptation de la S ociété au V eillissement
AVP	A ide à la V ie P artagée
BCE	B anque C entrale E uropéenne
BEI	B anque E uropéenne d' I nvestissements
BRSA	B énéficiaires du R evenu de S olidarité A ctive
CAE	C onseil d' A nalyse E conomique
CAF	C aisse d' A llocations F amiliales
CAP	C ommission A dministrative P aritaire
CCUE	C onvention C ollective U nique et E tendue
CDC	C aisse des D épôts et C onsignations
CGM	C ongés de G rave M aladie
CJM	C ontrat J eune M ajeur
CLD	C ongés de L ongue D urée
CLM	C ongés de L ongue M aladie
CNC	C entre N ational du C inéma
CNSA	C aisse N ationale de S olidarité pour l' A utonomie
COFOR	C OMmune F ORestière
CP	C rédit de P aielement
CPER	C ontrat de P lan E tat R égion
CPOM	C ontrat P luriannuel d' O bjectifs et de M oyens
CRD	C apital R estant D û
CRIP	C ellule de R ecueil des I nformations P réoccupantes
CRPF	C entre R égional de la P ropriété F orestière
CVAE	C otisation sur la V aleur A justée des E ntreprises
CVS	C orrigé des V ariations S aisonnnières
DCP	D ispositif de C ompensation P éréquée
DCRTP	D otation de C ompensation de la R éforme de la T axe P rofessionnelle
DDAII	D ispositif D épartemental d' A ccueil et d' I ntervention I mmédiate
3DS	D ifférenciation, D écentralisation, D éconcentration et S implification
DGF	D otation G lobale de F onctionnement
DGFIP	D irection G énérale des F inances P ubliques
DIAH	D ispositif d' I ntervention d' A ide à l' H abitat
DIRECCTE	D irection R égionale des E ntreprises, de la C oncurrence, de la C onsumation, du T ravail et de l' E mloi
DMTO	D roits de M utation à T itres O néreux
DREES	D irection de la R echerche, des E tudes, de l' E valuation et des S tatistiques
DSID	D otation de S outien à l' I nvestissement des D épartements
DSU	D otation de S olidarité U rbaine
DSR	D otation de S olidarité R urale
EHPAD	E tablishement d' H ébergement pour les P ersonnes A gées D épendantes
ENS	E spaces N aturels S ensibles
EPCC	E tablishement P ublic de C oopération C ulturelle
EPCI	E tablishement P ublic de C oopération I ntercommunale
EPIC	E tablishement P ublic I ndustriel et C ommercial
EPL	E tablishement P ublic L ocal d' E nseignement
ESAD	E cole S upérieure d' A rt et de D esign
ETP	E quivalent T emps P lein

ETPR	Equivalent Temps Plein Rémunéré
FDPTP	Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
FNAET	Fonds National de l'Attractivité Économique des Territoires
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
FSE	Fonds Social Européen
FTTH	Fiber To The Home (<i>Fibre jusqu'à la maison</i>)
IFER	Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
IME	Institut Médico-Educatif
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IPCH	Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif & Pédagogique
LPPF	Loi de Programmation des Finances Publiques
MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MNA	Mineur Non Accompagné
OAT	Obligation Assimilable du Trésor
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODEDEL	Objectif d'évolution de la dépense locale
OFGL	Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales
ONF	Office National des Forêts
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDI	Plan Départemental d'Insertion
PEFC	Programme Européen des Forêts Certifiées
PIB	Produit Intérieur Brut
PLF	Projet Loi de Finances
PLPFP	Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques
PPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
PPCR	Parcours Professionnel Carrière et Rémunération
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PUV	Petites Unités de Vie
QVCT	Qualité de Vie et des Conditions de Travail
RFID	Radio Fréquence IDentification
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAAD	Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAE	Structures Insertion par l'Activité Économique
SMIC	Salaire Minimum de Croissance
SNF	Société Non Financière
SPIE	Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRDEII	Schémas Régionaux de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI	Schémas Régionaux pour l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
TCA	Transport Collectif Adapté
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TICPE	Taxe Intérieure de Consommations sur le Produits Energétiques
TSCA	Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
USLD	Unités de Soins Longue Durée